

JOURNAL OFFICIEL



DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉBATS PARLEMENTAIRES
ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

8^e Législature

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1986-1987

(83^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

2^e séance du mardi 16 juin 1987

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. JACQUES CHABAN-DELMAS

1. **Politique étrangère.** - Déclaration du Gouvernement et débat sur cette déclaration (p. 2435).

M. Jean-Bernard Raimond, ministre des affaires étrangères.

M. Valéry Giscard d'Estaing, président de la commission des affaires étrangères.

MM. Roland Dumas,
Jean-Marie Le Pen,
Alain Peyrefitte.

PRÉSIDENCE DE M. CLAUDE LABBÉ

M. Alain Peyrefitte.

Renvoi de la suite du débat à la prochaine séance.

2. **Ordre du jour** (p. 2453).

COMPTE RENDU INTEGRAL

PRÉSIDENCE DE M. JACQUES CHABAN-DELMAS

La séance est ouverte à seize heures.

M. le président. La séance est ouverte.

POLITIQUE ÉTRANGÈRE

Déclaration du Gouvernement et débat sur cette déclaration

M. le président. L'ordre du jour appelle une déclaration du Gouvernement sur la politique étrangère et le débat sur cette déclaration.

La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

M. Jean-Bernard Reimond, ministre des affaires étrangères. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, si l'on voulait caractériser d'un seul mot la situation internationale en juin 1987, c'est à celui de mobilité qu'il faudrait recourir. Cela est vrai d'abord des relations Est-Ouest et en particulier du désarmement. L'origine, ici, du mouvement, remonte à mars 1985, c'est-à-dire à l'arrivée au pouvoir de Mikhaïl Gorbatchev. Avec lui, a commencé, ce qui est sans précédent en U.R.S.S., une mise en cause du système de gestion économique et sociale de ce pays aux ressources immenses et mal exploitées, avec tout ce que l'idée de réforme, si elle est menée jusqu'au bout, implique pour le long terme. En même temps, sans changer pour le moment de manière significative les objectifs soviétiques traditionnels, M. Gorbatchev a su prendre l'initiative dans le domaine de la politique extérieure.

Les propositions soviétiques les plus prévisibles, comme celles du 28 février 1987, acceptant l'option zéro et préconisant l'élimination d'Europe des armes nucléaires, ont suscité un débat parmi les nations appartenant à l'Alliance atlantique. Pleinement solidaire de ses partenaires, et notamment de la République fédérale d'Allemagne, la France estime qu'il faut maintenant sortir de la logique soviétique et rétablir les vraies priorités du désarmement.

Dans ce contexte, il est important que l'Europe soit, elle aussi, en mouvement : nous voici engagés, au-delà des difficultés actuelles, dans la construction, à l'horizon de 1992, d'un grand espace économique et social rassemblant 320 millions d'Européens, tandis que s'affirme la volonté de donner à ce grand ensemble la dimension politique et de sécurité qui lui manque encore.

La mobilité est apparente aussi au Proche et au Moyen-Orient. La proposition d'une conférence internationale sur le conflit israélo-arabe suscite l'espoir d'un mouvement vers la paix parce que de nombreux éléments sont peut-être en train d'évoluer, qu'il s'agisse de la position d'Israël ou de celle des Etats-Unis, de l'attitude des Palestiniens ou de celle de l'Union soviétique.

Une mobilité nouvelle est discernable également, à des degrés divers, dans le reste du monde. En Afrique d'abord, où la réunification du Tchad par Hissène Habré modifie les données que nous connaissons depuis bientôt vingt ans. En Asie, la politique réformatrice des dirigeants chinois, avec ses aléas, les interrogations sur les rapports entre l'U.R.S.S. et la Chine, l'affirmation du Japon, les mutations dans le sous-continent indien, la montée des pays de l'A.S.E.A.N., la révo-

lution aux Philippines sont autant d'éléments nouveaux dont les répercussions dépassent le cadre même du continent. Quant à l'Amérique latine, la consolidation des régimes démocratiques, qui est un fait majeur, est fragilisée par un endettement écrasant. Il n'est pas jusqu'au Pacifique Sud où des ruptures politiques et la présence croissante de certaines puissances ouvrent une ère d'incertitudes.

La France est attentive à ces éléments de mobilité dans la situation du monde, et soucieuse d'agir chaque fois qu'elle le peut, dans la fidélité à ses principes et à l'idée qu'elle se fait d'elle-même. Elle entend, en particulier, apporter toute sa contribution pour que les évolutions favorables qui s'esquissent se précisent ; pour que les espoirs de paix qui s'ébauchent se confirment ; pour que la communauté internationale, qui prend conscience des problèmes dramatiques auxquels se trouvent confrontés tant de peuples, y apporte réponse avant que ces problèmes ne dégénèrent en catastrophes irrémédiables ou en conflits inexpiables.

En fonction des préoccupations essentielles qui sont les nôtres, je développerai devant votre assemblée les axes principaux de la politique du Gouvernement en centrant mon exposé sur les plus importants de ces problèmes : négociations sur le désarmement, construction européenne, Afrique du Nord et Moyent-Orient. Mes collègues Bernard Bosson, ministre délégué aux affaires européennes, et Didier Bariani, secrétaire d'Etat, qui apportent chacun une contribution précieuse à l'action internationale du Gouvernement, et moi-même répondrons ensuite aux interventions que les différents groupes de l'Assemblée auront bien voulu faire et aux questions qui nous seront posées.

Depuis octobre, c'est-à-dire depuis la rencontre soviéto-américaine de Reykjavik, les problèmes du désarmement ont presque exclusivement retenu l'attention sur la scène internationale et plus particulièrement les discussions sur les forces nucléaires intermédiaires. Bien qu'il s'agisse d'une négociation bilatérale entre l'U.R.S.S. et les Etats-Unis et qu'elle porte sur des armements dont le déploiement relève de l'O.T.A.N., la France ne pouvait se désintéresser d'une affaire qui engage pour de longues années la sécurité de l'Europe. Que ce soit auprès des principaux dirigeants occidentaux ou à Moscou lors de la visite du Premier ministre en mai, la position de la France a été clairement définie : nous nous sommes exprimés en affirmant notre solidarité à l'égard de nos partenaires européens, tout en préservant la spécificité de notre situation au sein de l'Alliance atlantique.

De quoi s'agissait-il en effet ?

La question des forces nucléaires intermédiaires a trouvé son origine dans le programme soviétique, engagé en 1975, de déploiement, en période de détente, de missiles SS 20. La menace que constituait ce déploiement a abouti à la double décision de l'O.T.A.N., du 12 décembre 1979. L'installation de missiles de croisière et de Pershing 2 était non seulement un moyen de renforcer les liens de sécurité entre l'Europe et les Etats-Unis, mais également de nature à permettre, par la négociation, d'obtenir l'établissement d'un équilibre au niveau des systèmes américains et soviétiques d'une portée comprise entre 1 000 et 5 000 kilomètres. Cet équilibre pouvant être établi au niveau le plus bas possible, l'idée d'une option zéro, qui ne sera formalisée qu'en 1981 par nos alliés, était implicite dans la double décision.

La tentative de pression, par le biais des opinions publiques que constituait le déploiement des SS 20 ayant échoué, l'U.R.S.S. a finalement accepté d'échanger ses missiles SS 20 contre le retrait des Pershing 2 et des missiles de croisière. Les Etats-Unis ont eu, à l'époque, tendance à considérer que l'initiative de défense stratégique avait été le motif principal du retour de l'U.R.S.S. à la table des discussions. Pour notre part, nous sommes enclins à penser qu'il y a eu deux autres raisons essentielles à ce changement d'attitude :

il s'est agi, pour les nouveaux dirigeants soviétiques, de corriger une des erreurs de leurs prédécesseurs qui, en déployant les SS 20, ont provoqué en réplique le retour sur le sol européen de missiles américains capables d'atteindre le territoire soviétique ; il s'est agi, d'autre part, de reprendre l'initiative et de tenter d'enclencher un mécanisme de négociation conduisant à une dénucléarisation, par étape, de la présence militaire américaine en Europe.

Le 28 février dernier, M. Gorbatchev renonçait donc au lien rétabli à l'issue de la rencontre de Reykjavik entre l'accord sur les forces nucléaires intermédiaires et un accord sur les systèmes stratégiques soviétiques et américains, celui-ci demeurant bloqué en particulier en raison du différend sur l'initiative de défense stratégique.

Par ailleurs, et c'est pour nous fondamental, comme l'a rappelé le Président de la République, l'U.R.S.S. a abandonné, à la mi-1986, la revendication des prédécesseurs de M. Gorbatchev d'une prise en compte et d'un gel des « forces tierces » dans la négociation bilatérale en cours. C'est ce qui a été confirmé lors de la rencontre de Reykjavik.

Les discussions entre Soviétiques et Américains ont donc pu progresser et aujourd'hui un accord paraît possible. Exception faite du maintien de 100 têtes conservées de part et d'autre, pour une période indéterminée à ce stade, les 1 400 ogives déployées sur les SS 20 et leurs prédécesseurs les SS 4, se trouveraient échangées contre 315 têtes nucléaires sur Pershing 2 et missiles de croisière déjà déployés.

Ce résultat serait en lui-même appréciable, surtout s'il était assorti de dispositions satisfaisantes en matière de vérification. On ne saurait toutefois se limiter à une vision purement arithmétique de la situation qui résulterait d'un tel accord. Les systèmes américains qui subsisteraient en Europe après un accord sur les forces nucléaires intermédiaires, ou ceux qui pourraient être introduits chez certains de nos partenaires de l'O.T.A.N., ne sont évidemment pas de la même nature, et ne rempliraient donc pas la même fonction au regard de la doctrine de la riposte flexible qui, depuis vingt ans, demeure celle de nos partenaires de l'O.T.A.N.

Il convient également de remarquer que les contraintes résultant de la mise en œuvre unilatérale, de part et d'autre, de l'accord Salt II, non ratifié, n'existent plus. Compte tenu du blocage constaté actuellement dans les négociations stratégiques et sur l'espace à Genève, il n'y a pas, à ce stade, de restrictions au contournement par le haut d'un accord sur les forces nucléaires intermédiaires.

Enfin, la vérification d'un tel accord appelle des dispositions qui, pour être efficaces, seraient sans précédent par leur complexité et leur champ d'application. Force est toutefois de reconnaître que de nombreuses difficultés subsistent. La moindre n'est pas celle qui découlerait du maintien en service de trente-trois SS 20, c'est-à-dire les 100 têtes que l'U.R.S.S. serait autorisée à conserver en Asie. Cette faculté, consentie par le président Reagan à Reykjavik, nécessiterait la mise en place d'un dispositif de vérification particulièrement complexe et coûteux puisque l'on avance, du côté américain, un coût annuel pouvant aller jusqu'à 300 millions de dollars.

Le retrait des forces nucléaires intermédiaires posant *ipso facto* la question des missiles à plus courte portée, nos partenaires ont été préoccupés dès l'origine d'éviter que n'apparaissent des possibilités de contournement par le bas, dans la catégorie des armes d'une portée comprise entre 500 et 1 000 kilomètres, les S.R.I.N.F. En effet, un accroissement du nombre des systèmes soviétiques de cette portée, les SS 12/22 et SS 23, aboutirait à vider largement de sa substance l'accord sur les forces nucléaires intermédiaires.

D'où la proposition faite, dès la double décision de 1979, d'introduire, dans l'accord sur les forces nucléaires intermédiaires lui-même, des contraintes spécifiques sur les systèmes soviétiques et américains d'une portée de 500 à 1 000 kilomètres.

Ceux-ci sont au nombre de 140 du côté soviétique. Du côté américain, il n'existe aucun système équivalent. Les soixante-douze Pershing 1 A, dont les lanceurs sont allemands, mais les têtes nucléaires américaines, ne sont pas considérées, par l'Alliance, comme directement concernées par ces dispositions.

Les limitations sur les missiles à plus courte portée pouvaient se situer à différents niveaux. Dans un premier temps, nos alliés avaient envisagé de définir des plafonds égaux

entre Soviétiques et Américains, éventuellement réduits. Le chiffre de quatre-vingts missiles avait été avancé. Puis, le 15 avril dernier, M. Gorbatchev a proposé d'abaisser ce niveau à zéro : c'est ce qu'on appelle la double option zéro, qui revient à étendre l'option zéro des forces nucléaires intermédiaires aux missiles d'une portée comprise entre 500 et 1 000 kilomètres.

Il est cependant apparu clairement que cette offre s'inscrivait dans le droit fil de la position soviétique définie le 28 février et qui vise à éliminer d'Europe les armes nucléaires américaines.

Un débat intense s'est engagé entre nos alliés. Les Etats-Unis et la Grande-Bretagne se sont montrés d'emblée prêts à accepter cette double option zéro pourvu qu'elle mette un terme à la poursuite du processus de désarmement nucléaire en Europe. Mais la République fédérale d'Allemagne a estimé difficilement acceptable que les seuls missiles nucléaires restants fussent ceux de moins de 500 kilomètres qui constituent, par leur localisation et leur portée, une menace spécifique sur l'Allemagne. Elle s'est donc déclarée opposée à l'idée que l'acceptation de la double option zéro exclue la possibilité de discussions ultérieures sur ces missiles.

Le problème qui se posait lors de la session ministérielle de l'Alliance atlantique la semaine dernière à Reykjavik était donc de concilier à la fois l'acceptation de la double option zéro et les différences d'approche sur les missiles subsistant au-dessous d'une portée de 500 kilomètres.

Comment la question a-t-elle été réglée ?

L'élément déterminant a été la position prise, dans les conditions que l'on sait, par la République fédérale, le 1^{er} juin, et qui a fait l'objet d'un débat devant le Bundestag le 4 juin. Cette position consiste à accepter la double option zéro, mais à maintenir la perspective d'une négociation soviéto-américaine concernant les missiles d'une portée de moins de 500 kilomètres. Son objectif serait de parvenir à des plafonds égaux, à des niveaux réduits. Une troisième option zéro est formellement écartée par le chancelier Kohl. Les forces françaises et britanniques ne seraient évidemment pas concernées par cette négociation entre l'Union soviétique et les Etats-Unis. Compte tenu des problèmes accrus de vérification, dus à la grande mobilité de ces systèmes, la négociation devrait concerner l'ensemble des missiles soviétiques et américains en cause, qu'ils soient déployés en Europe ou en dehors d'Europe.

C'est sur la base de cette position allemande que, lors de la session du Conseil atlantique, jeudi et vendredi derniers, deux décisions ont été prises.

En premier lieu, a été décidée l'approbation formelle de la double option zéro. L'aval ainsi donné à l'élimination, dans le cadre de la négociation bilatérale soviéto-américaine de Genève, des missiles des deux pays d'une portée comprise entre 500 et 5 000 kilomètres n'implique pas la France. Le communiqué publié à l'issue de la session ministérielle le marque clairement. La perspective d'une négociation sur les missiles soviétiques et américains de moins de 500 kilomètres est mentionnée, ce qui correspond aux souhaits de la République fédérale d'Allemagne, mais aucun engagement n'est pris quant à la date de son ouverture et à l'échéancier dans lequel elle pourrait se situer par rapport au progrès d'autres négociations de désarmement, ce qui satisfait les Américains et les Britanniques.

En deuxième lieu, les ministres des seize pays - c'est-à-dire France comprise - ont décidé de confier au Conseil atlantique une étude d'ensemble sur la situation et les perspectives des négociations de maîtrise des armements. Celle-ci devra prendre pour base les intérêts permanents de sécurité des pays de l'Alliance et les impératifs de leur stratégie de dissuasion. Il s'agira ainsi de mieux déterminer la manière dont les perspectives de contrôle des armements peuvent s'insérer dans une approche équilibrée des relations entre les pays de l'Est et de l'Ouest.

En bref, après une période de discussions intenses entre les alliés, il s'agit pour les pays de l'Alliance de recadrer leur approche de la maîtrise des armements et de cesser de définir cette dernière un peu trop exclusivement par rapport à la logique soviétique ou aux échéances de politique intérieure.

Quelle a été plus précisément la position adoptée par la France ?

Tout d'abord, je l'ai dit, la France n'était pas partie à la double décision de 1979, et n'était donc pas directement concernée par la négociation sur les forces nucléaires intermédiaires. Nous n'avions pas à souscrire formellement à l'acceptation, par nos alliés, de la double option zéro, telle qu'elle est officialisée par le communiqué du Conseil atlantique. C'est ce qui est reflété par la formule consacrée « les alliés concernés ».

Mais en même temps, du fait des implications de cette affaire pour la sécurité de l'Europe, le Gouvernement français a néanmoins choisi d'exprimer sur le plan politique sa solidarité avec les alliés. Il appartient maintenant aux négociateurs américains de poursuivre leurs efforts à Genève en vue de parvenir avec l'U.R.S.S. à un accord global équilibré et vérifiable sur les systèmes américains et soviétiques correspondants.

Nous allons participer à l'exercice de réflexion d'ensemble sur la maîtrise des armements que je viens d'évoquer et qui sera mené par le Conseil atlantique à Bruxelles. Cette étude, comme le souhaitait la France, ne s'inscrit pas dans la seule continuité des décisions sur les forces nucléaires intermédiaires, mais devra marquer clairement la relation à établir avec les progrès qui pourraient intervenir dans les autres négociations. Il s'agit, d'une part, des négociations sur la limitation des systèmes stratégiques des États-Unis et de l'Union soviétique, qui devraient s'efforcer d'atteindre l'objectif d'une réduction de 50 p. 100 retenu lors de la rencontre au sommet de Reykjavik en octobre dernier ; il s'agit, d'autre part, de la réduction des déséquilibres conventionnels en Europe et de l'élimination des stocks chimiques existant dans le monde.

Au cours des prochains débats au sein de l'Alliance, la France continuera de mettre en avant certains impératifs tels que :

La nécessité de progresser vers des niveaux d'armements réduits dans le cadre d'accords équilibrés et vérifiables ;

La nécessité pour les pays alliés de mieux situer leur approche des questions de désarmement dans une conception équilibrée et globale des relations Est-Ouest ;

La nécessité de maintenir une dissuasion crédible des pays de l'Alliance, avec une combinaison appropriée de moyens nucléaires et conventionnels ;

L'impératif de la poursuite de la modernisation des forces nucléaires françaises et de leur non-inclusion dans la négociation bilatérale soviéto-américaine.

J'ai longuement évoqué, parce que l'actualité le commandait, les problèmes des armes nucléaires. Je voudrais maintenant évoquer la position qui est la nôtre sur les questions relatives au désarmement conventionnel et chimique.

Dans le domaine des armements conventionnels, la France, qui a été à l'origine de la conférence sur le désarmement en Europe et a contribué de manière décisive à l'accord de Stockholm, en septembre dernier, a proposé, avec ses partenaires occidentaux, une initiative sur la stabilité conventionnelle en Europe. Respectueuse de la souveraineté des nations et liée au processus de la conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, la négociation que nous proposons se substituerait aux M.B.F.R. - *mutual balanced forces reductions* - engagées sur des bases déféctueuses il y a treize ans et auxquelles nous avons toujours refusé de prendre part.

Une longue controverse nous opposait depuis huit mois aux États-Unis précisément sur le point de savoir si la nouvelle négociation envisagée sur la stabilité conventionnelle en Europe, de l'Atlantique à l'Oural, devait ou non se situer à l'intérieur du cadre de la C.S.C.E. c'est-à-dire à la différence des M.B.F.R., entre les nations et non pas entre les alliances militaires.

Pour nous, il ne s'agissait pas d'une simple question de procédure, mais d'un problème politique de fond. Allait-on, en amputant le processus de la C.S.C.E. de l'essentiel de son volet sécurité, se résigner à son dépérissement et mettre en place comme alternative, pour les dix ou quinze ans qui viennent, une structure fondée exclusivement sur l'appartenance aux blocs militaires ? Négociation entre les nations ou dialogue entre les blocs, tel était en définitive l'enjeu. Dès le mois de décembre dernier, répondant à une question d'un parlementaire allemand devant l'Assemblée de l'U.E.O., le Premier ministre précisait que nous ne participerions pas à

des « M.B.F.R. élargis », et que l'inclusion dans le cadre de la C.S.C.E. des nouvelles négociations constituait donc pour nous une nécessité.

C'est ce que viennent en définitive d'admettre les ministres lors de la session du Conseil atlantique à Reykjavik, qui a décidé que les nouvelles négociations sur la stabilité conventionnelle, entre les pays principalement concernés, et sur les mesures de confiance, entre les trente-cinq pays participant à la C.S.C.E., se dérouleront, l'une et l'autre, dans le cadre de la C.S.C.E.

Il ne s'agit pas d'un lien symbolique, puisque aussi bien le mandat de ces négociations devra figurer dans le document final de la C.S.C.E. de Vienne.

S'agissant de l'interdiction des armes chimiques, la France a présenté aujourd'hui même à Genève, devant la conférence du désarmement, un important document sur la destruction des stocks d'armes chimiques dans le monde.

L'interdiction, par la voie d'une convention multilatérale, de la fabrication et de la possession d'armes chimiques, ainsi que la destruction des stocks existants, constituent un objectif auquel la France, comme ses autres partenaires, continue d'adhérer. Telle est la raison de notre participation aux négociations pour l'élaboration d'une telle convention, dans le cadre de la conférence du désarmement de Genève, depuis 1979.

Toutefois, ces négociations ne constituent, pour aucun des participants, un moratoire. D'autres États possédant en grandes quantités des armes chimiques, qui peuvent menacer sa sécurité, et les négociations sur une convention d'interdiction n'ayant pas encore abouti, la France a estimé qu'elle ne pouvait, en attendant la conclusion de cette convention, s'interdire par principe la possession de ce type d'armes.

Aussi la loi de programme militaire pour 1987-1991 prévoit-elle la possibilité que la France se dote d'une « capacité dissuasive appropriée ». Cette option n'est pas en opposition avec notre engagement dans la négociation sur la convention. D'autres pays ont d'ailleurs, depuis l'ouverture des négociations en 1979, continué d'accroître leur stock et de le moderniser, car il est évident que le fait de négocier n'implique pas *a priori* une renonciation unilatérale ou un gel.

Dans ces conditions, se pose avec acuité la question du délai dans lequel les stocks existants dans le monde seraient détruits sous contrôle international et l'échéancier de cette opération. Il est clair, en effet, qu'une destruction linéaire des stocks permettrait à certains de conserver jusqu'à la fin de la période décennale un stock militairement significatif, alors que d'autres États, possesseurs de plus petits stocks, se verraient démunis dès les premières années. L'échéancier de destruction des stocks ne doit donc pas organiser la supériorité des uns et le désarmement des autres. Mais, comme l'a déclaré le Premier ministre lors de sa visite à Moscou, « le jour où il y aura disparition vérifiée des armes chimiques... je peux en prendre l'engagement formel : nous serons en même temps que les autres au point zéro ».

Pour conclure sur le chapitre des problèmes politico-militaires, je dirai qu'une politique étrangère ne se bâtit pas sur des sentiments, mais sur les réalités : celle de notre indépendance naturellement, mais aussi celle de notre solidarité avec tous nos voisins et alliés, au premier rang desquels la République fédérale d'Allemagne. Elle doit enfin affirmer la nécessité d'un dialogue maintenu, au-delà des idéologies, entre les nations de notre continent divisé.

C'est dans cet esprit que le Premier ministre s'est rendu récemment en Union soviétique. Cette visite contribuera à replacer nos relations au niveau qui doit être le leur, sans rien céder sur nos intérêts et nos principes. M. Chirac a eu en face de lui, avec M. Gorbatchev et M. Ryjkov, des interlocuteurs pragmatiques, qui ne recourent qu'exceptionnellement à l'idéologie, qui se prêtent à une discussion rapide et synthétique et souhaitent, de toute évidence, faire de leur pays une puissance industrielle de pointe dans tous les domaines et pas seulement dans celui des applications militaires.

Rejoignant les observateurs occidentaux pour qui il existe, pour la première fois depuis soixante-dix ans, une chance, même minime, d'une réforme radicale de ce système bloqué, M. Gorbatchev se fixe comme date, pour faire le bilan des premières réformes en cours, l'année 1990, début du 13^e plan. Soucieux de mobiliser les énergies, il a pris dans le domaine des droits de l'homme certaines initiatives, qui ont permis à M. Chirac de rencontrer des prisonniers de conscience

récemment libérés, de s'entretenir avec M. Sakharov et de s'exprimer franchement sur ce sujet, à la télévision soviétique, sans être censuré, autant de faits qui auraient paru impensables il y a peu de temps encore. Ces initiatives dans le domaine des droits de l'homme seront, nous voulons le croire, suivies de bien d'autres.

Sur le plan de la politique extérieure, sans doute les dirigeants actuels souhaitent-ils corriger certaines erreurs de leurs prédécesseurs, comme l'invasion de l'Afghanistan ou le déploiement des SS 20. Mais, jusqu'à présent, leurs propositions ou les moyens choisis s'inscrivent dans la politique soviétique traditionnelle, sans qu'apparaisse une volonté tangible d'accepter de véritables concessions. Peut-être le temps des compromis viendra-t-il, mais c'est à l'Occident d'y contraindre l'U.R.S.S., en opposant ses propres conceptions à la logique soviétique.

En face de la politique de mouvement voulue par M. Gorbatchev, en face des défis que pose la crise économique aux sociétés occidentales, les nations européennes doivent plus que jamais développer leurs solidarités. Ce qui fut au départ une ambition historique - donner à l'Europe, par la réconciliation franco-allemande, un avenir pacifique - devient une nécessité : l'Europe n'a le choix qu'entre son union ou son effacement.

L'élargissement de la Communauté nous impose une double démarche : tout en apportant à la vie communautaire plus d'efficacité, nous devons veiller à renforcer sur un plan bilatéral nos relations avec nos différents partenaires. Cela est vrai de nos rapports avec nos voisins les plus proches et bien sûr, d'abord, la République fédérale d'Allemagne.

L'entente franco-allemande constitue ce que le chancelier Kohl a appelé un « partenariat », c'est-à-dire une coopération exceptionnelle fondée sur une volonté de compréhension et de solidarité, une force agissante au cœur et au service de l'effort de construction européenne.

La relation franco-allemande, née d'un besoin de paix, ne peut avoir en Europe qu'une dimension pacifique. Elle doit permettre de répondre aux besoins de sécurité des deux pays. Elle doit être ouverte aux exigences plus larges de confiance et de coopération à l'échelle du continent. Elle doit devenir pour les jeunes, pour l'ensemble des jeunes européens, le symbole d'une communauté de destin.

Dans la vie de la Communauté européenne, il existe deux types de périodes. Les premières sont relativement calmes et, durant celles-ci, l'essentiel de l'activité communautaire est consacré à la gestion courante. Nous avons connu une telle période depuis la fin de la négociation de l'Acte unique, c'est-à-dire depuis décembre 1985. Cela ne veut pas dire que, pendant ces dix-huit mois, l'Europe n'ait pas rencontré de difficultés : les relations avec les Etats-Unis, le problème des pays tiers méditerranéens, les questions budgétaires, l'aménagement de la politique agricole commune, l'intégration dans la Communauté de deux nouveaux membres, le lancement des négociations commerciales multilatérales, le marché intérieur, tous ces sujets ont donné lieu à d'intenses discussions.

Nous entrons aujourd'hui dans une période d'une autre nature, qui sera marquée par une grande négociation où l'ensemble de l'acquis communautaire sera remis sur la table. Et si cette négociation s'ouvre aujourd'hui, c'est que se pose, une fois de plus, la question des ressources de la Communauté, car le plafond des ressources propres, porté à 1,4 p. 100 de l'assiette de la T.V.A. au 1^{er} janvier 1986, est déjà atteint. Les dépenses prévisibles dépassent largement les ressources disponibles, ce qui nous pose deux problèmes : comment résoudre les problèmes budgétaires à court terme, pour 1987 et 1988 ? Comment faire face, dans les années à venir, à d'inéluctables contraintes en matière de dépenses, liées notamment à la situation des marchés agricoles, au niveau du dollar, à la croissance prévisible des dépenses effectuées en Espagne et au Portugal, aux projets de la Commission en matière de dépenses structurelles ?

C'est autour de ces questions centrales - l'agriculture, le financement futur de la Communauté - que j'ordonnerai cette partie de mon exposé, avant de traiter l'autre dossier essentiel de la vie communautaire : la construction d'un grand marché intérieur.

Aujourd'hui même encore, les ministres de l'agriculture discutent de la fixation des prix agricoles pour les campagnes 1987-1988. C'est dire la difficulté de cette négociation, puisque ces prix auraient dû être fixés avant le 1^{er} avril, date

de début des premières campagnes - lait et viande, notamment. Je crains toutefois que la réunion d'aujourd'hui ne soit pas encore conclusive et que, pour la première fois depuis sept ans, la question des prix agricoles doive être évoquée par le Conseil européen.

La discussion ne porte pas tant sur le niveau des prix eux-mêmes - chacun s'accordant à juger raisonnables les suggestions de la Commission - que sur les réformes proposées par celle-ci à cette occasion.

Le débat porte essentiellement sur trois mesures : l'aménagement du régime des céréales, le niveau et le régime futur des montants compensatoires monétaires, enfin, la création d'une taxe sur les matières grasses.

Pour les céréales, la Commission propose un durcissement des conditions d'intervention, qui entraînerait sans doute une nouvelle baisse des prix de marché mais éviterait le recours à des quotas, qui serait catastrophique pour nos producteurs.

Pour ce qui est des montants compensatoires, la Commission propose, conformément aux engagements de 1984, le démantèlement du reliquat des M.C.M. positifs existants et, pour l'avenir, un système évitant la création de M.C.M. positifs nouveaux, du même type que celui créé en 1984, qui vient à expiration en 1987 et qui, dans l'ensemble, nous a donné satisfaction.

Enfin, la Commission propose d'instaurer un prélèvement de 330 ECU par tonne à la consommation de matières grasses végétales.

La position de la France est claire : elle soutient l'ensemble de ces propositions. D'ailleurs, sur les deux premiers points, céréales et M.C.M., seule la République fédérale d'Allemagne s'oppose à la philosophie de la Commission. Le gouvernement de Bonn est en effet hostile à l'orientation retenue pour la politique agricole commune ces dernières années, consistant à rapprocher cette politique des conditions du marché. Il est avant tout attaché à la préservation du revenu de ses petits exploitants, lequel est depuis longtemps protégé par une politique de prix élevés et par les mécanismes agrimonétaires. C'est pourquoi la République fédérale d'Allemagne s'oppose à tout démantèlement de M.C.M., actuel ou futur, qui s'accompagnerait d'une baisse des prix en deutsche Marks. Nous avons au contraire plutôt intérêt à une baisse modérée du prix de marché des céréales, qui favoriserait la compétitivité de nos exploitations. Nous sommes par ailleurs fermement attachés au démantèlement des M.C.M., dont la pérennisation constitue une importante distorsion de concurrence au détriment de nos productions.

S'agissant, en revanche, de la taxation des matières grasses, je dois reconnaître que plusieurs Etats membres sont plutôt réservés, voire hostiles au projet de la Commission. Deux types d'arguments sont opposés à ce projet : sur le plan interne, il défavoriserait les matières grasses végétales par rapport aux produits laitiers ; mais surtout, il entraînerait de vives rétorsions de la part des Etats-Unis, qui multiplient les pressions de toute nature pour persuader la Communauté d'y renoncer, sous prétexte qu'il s'agirait d'une entrave aux importations de graines oléagineuses en provenance des Etats-Unis.

Pour sa part, la France reste très attachée à une telle taxation. Elle rappelle qu'un prélèvement de coresponsabilité sur le lait existe déjà, et que, loin d'instaurer une discrimination, la nouvelle taxe corrigerait le déséquilibre existant au détriment de nos producteurs de lait, qui ont consenti, récemment encore, des efforts si importants. Le Gouvernement réfute, par ailleurs, les arguments des Etats-Unis : la taxe proposée par la Commission frapperait de manière égale consommation interne et importations.

Enfin et surtout, nous rappelons qu'il faudra bien trouver une solution à la croissance exponentielle des dépenses liées aux oléagineux et à l'huile d'olive, qui pourraient dépasser 6 milliards d'ECU en 1990. Il nous apparaît, à cet égard, que le projet de la Commission apporte une réponse appropriée à ce problème.

Si je me suis étendu quelque peu sur ces questions agricoles, c'est bien sûr qu'elles représentent pour la France un enjeu très important. C'est aussi qu'elles portent en germe le risque d'un grave différend franco-allemand, qui constitue en réalité le principal désaccord entre Paris et Bonn.

Mais nous multiplions les efforts pour parvenir à des positions communes. Et, si nos intérêts divergent parfois, nous sommes d'accord sur un point avec nos amis Allemands : nous voulons éviter que l'agriculture ne devienne un contentieux majeur entre nos deux pays.

Quant aux propositions de M. Delors intitulées « Réussir l'Acte unique », j'ai eu l'occasion d'exposer devant votre commission des affaires étrangères les grandes lignes de ces propositions présentées par le président de la Commission en février dernier. Je n'y reviendrai donc pas dans le détail. Je rappellerai simplement que ces propositions comportent trois volets.

Un volet agricole, qui n'a pas encore été discuté de manière approfondie. Pour l'essentiel, il s'agirait, parallèlement aux aménagements des organisations de marché, d'instaurer un système d'aides directes aux revenus agricoles les plus défavorisés. Nous n'y sommes pas très favorables parce que ce type de système, qui existe dans certains pays tiers, est généralement très coûteux et peu efficace.

Le deuxième volet, sans doute le plus important, est le volet financier. La Commission propose un nouveau système de financement, portant le prélèvement communautaire global à 1,4 p. 100 du P.N.B. en 1992. Aux trois ressources existantes serait ajoutée une cotisation assise sur la différence entre le P.N.B. et la T.V.A., ce qui, en soi, réglerait en partie le problème de la contribution britannique, en taxant les économies les plus prospères. Enfin, le principe de la discipline budgétaire serait renforcé et étendu.

Troisième volet : les fonds structurels. M. Delors propose une plus grande concentration de ceux-ci, à la fois sur certains objectifs et sur certaines régions. Surtout, leur part dans le budget communautaire devrait doubler d'ici à 1992.

L'étude de l'ensemble de ces propositions avance très lentement. Par deux fois, le 26 avril et le 25 mai, le Conseil « affaires générales » a abordé ces questions. Mais, pour l'instant, les délégations soulèvent plus d'interrogations qu'elles n'expriment de positions. Deux nouvelles réunions des ministres des affaires étrangères auront lieu avant le Conseil européen des 29 et 30 juin.

Schématiquement, les positions des Etats membres se répartissent en deux catégories : les pays du Sud et l'Irlande soutiennent - avec d'ailleurs des nuances - les propositions de la Commission ; les autres pays soulignent le caractère très ambitieux de ce plan, l'impossibilité de l'adopter rapidement et l'urgence de solutions de moins grande portée mais plus pragmatiques.

Le simple passage à 1,6 p. 100 de T.V.A. au 1^{er} janvier 1988 - que la France soutient parce qu'il donnerait un peu d'oxygène aux finances communautaires - est soumis à certaines conditions par les Britanniques et les Allemands. Les premiers veulent avoir un système satisfaisant de compensation et obtenir une réelle discipline budgétaire. Les seconds exigent la définition d'une politique agricole qui leur convienne.

En attendant, il nous faut régler les problèmes budgétaires pour l'année 1987, car il manque 5 à 6 milliards d'ECU pour cet exercice. La Commission a présenté, en avril, différentes propositions : utilisation de la marge existant sous le plafond T.V.A., modification du système des avances du F.E.O.G.A., mise en place d'avances intergouvernementales. Nous sommes, pour notre part, ouverts aux deux premières suggestions ; mais les avances intergouvernementales se heurtent, pour l'instant, à de fortes réticences de plusieurs Etats membres.

J'en viens, à présent, à la réalisation du marché intérieur.

En signant et ratifiant l'Acte unique, les Etats membres ont solennellement adhéré à l'objectif fixé par ce traité pour 1992 : achever la construction d'un grand espace européen.

A cet égard, les travaux des Douze sont bien engagés : la mécanique communautaire est largement mobilisée pour le respect de l'échéance 1992. L'évocation de ces affaires par de nombreux Conseils permet notamment de faire rapidement remonter au niveau politique les discussions litigieuses.

Cette organisation a donné d'assez bons résultats : pour la seule année 1986, quarante-sept textes ont pu être adoptés, et des progrès décisifs ont pu être accomplis dans plusieurs secteurs clés, tels que la libéralisation des capitaux.

Mais l'essentiel de la tâche reste à accomplir. La France doit se préparer aux échéances décisives. Pour cela, le Gouvernement adopte une démarche se fondant sur quelques principes généraux, mais consistant également à étudier de très près, dans chaque secteur, les conséquences prévisibles de l'harmonisation.

Dans ses aspects généraux, notre démarche se fonde sur les principes suivants :

Le pragmatisme ; les efforts doivent être concentrés sur les principaux obstacles à l'ouverture des marchés ;

La préservation de l'unité du marché européen ; la France est soucieuse d'éviter un trop grand nombre de demandes de dérogation, qui dénatureraient la portée de l'exercice ;

Le nécessaire respect de l'identité européenne ; le marché unifié doit également être protégé vis-à-vis de l'extérieur ;

Enfin, la convergence des économies, qui repose, essentiellement, sur la nature des politiques économiques menées. Pour sa part, le Gouvernement a opté, depuis quatorze mois, en faveur de choix économiques convergents avec ceux de nos principaux voisins.

S'agissant de l'analyse par secteurs, on peut observer que pour plusieurs d'entre eux - suppression des barrières frontalières, circulation des travailleurs et des professions libérales, harmonisation des normes - l'ouverture des marchés ne devrait pas poser de problème insurmontable. Pour que notre économie tire le meilleur profit d'une telle ouverture, il conviendra de susciter toutefois un plus grand intérêt des milieux français concernés pour les autres marchés européens, qui, eux aussi, ne l'oublions pas, s'ouvriront également. De la même manière, l'ouverture des marchés publics, qui représente un enjeu considérable - 2 760 milliards de francs par an dans la Communauté - offre à la France, qui détient de fortes positions dans les secteurs concernés, un atout certain.

Dans d'autres domaines, nous sommes partisans d'une harmonisation plus progressive, ménageant aux opérateurs les transitions qui s'imposent. C'est le cas, notamment, pour les services encore que, dans certains secteurs, tels que les transports aériens, s'est opérée une prise de conscience réelle de la dimension européenne. C'est vrai aussi pour la fiscalité indirecte : en matière de T.V.A., les travaux devront sans doute s'orienter vers la fixation de fourchettes plus que vers l'unification des taux. L'exemple des Etats-Unis nous montre d'ailleurs qu'un marché uni peut s'accommoder de l'existence en son sein de régimes fiscaux différenciés.

Nous devons être également attentifs à la disparité des systèmes de protection sociale. Le nôtre, de loin le plus attractif, pourrait subir des charges accrues du fait de la libéralisation du droit de séjour. Enfin, les progrès de la libre circulation ne doivent pas porter atteinte à nos efforts de lutte contre le terrorisme, l'immigration clandestine ou le trafic de drogue.

En terminant cette partie de mon exposé, je suis conscient de n'avoir pas traité de toutes les questions importantes. Ainsi, la fermeté croissante de la Communauté, sous l'impulsion de la France, à l'égard de la politique commerciale de certains pays tiers, témoigne de l'affirmation de son identité sur la scène économique internationale. Ainsi, les progrès accomplis vers l'adoption par le Conseil du nouveau programme-cadre de recherche montrent sa détermination à relever un défi que nous lançent nos concurrents, celui de l'innovation et de la préparation de notre avenir industriel et scientifique. Ainsi, le Livre bleu sur l'éducation et la culture, présenté par la France en mars dernier, et accueilli favorablement par nos partenaires, souligne l'importance de la dimension culturelle et humaine de l'Europe.

Sur ces matières, M. Bosson et moi-même répondrons tout à l'heure à vos questions. La densité de l'actualité communautaire ne permet pas de traiter tous les problèmes ; elle montre en même temps que l'Europe est bien vivante et que les difficultés qu'elle rencontre sont le signe du mouvement et du progrès.

La construction européenne s'inscrit dans le contexte plus large de la situation économique mondiale, qui reste préoccupante. L'ampleur des déficits budgétaires et des paiements aux Etats-Unis comme l'ampleur de l'excédent japonais rendent plus que jamais indispensable un rapprochement entre les politiques économiques, afin de préserver la croissance mondiale sans pour autant relancer l'inflation. Devant ces difficultés, certains pays ont la tentation de recourir au protectionnisme, ainsi qu'à la manipulation des taux de change et des taux d'intérêt. L'expérience de l'avant-guerre démontre

les dangers de telles pratiques, dont les conséquences seraient ruineuses pour les pays développés et catastrophiques pour les pays en développement, beaucoup plus dépendants encore de la conjoncture mondiale. A cet égard, le sommet de Venise marque une étape constructive, dans la ligne des accords entre Occidentaux arrêtés au Louvre en février dernier, puis à l'O.C.D.E. en mai, comme dans la continuité de l'appel du Premier ministre à Washington en avril en faveur de la relance de l'aide au développement. Cet appel a été entendu par nos partenaires, qui ont pris en compte plusieurs propositions françaises, que je rappellerai maintenant.

La première, c'est l'engagement pris par les chefs d'Etat et de gouvernement des Sept de favoriser la stabilité des taux de change et d'élaborer des objectifs nationaux de politique économique collectivement cohérents et satisfaisants. Il appartient maintenant aux gouvernements des grands pays industrialisés de traduire concrètement dans les faits cet engagement.

En second lieu, ont été confirmées, à Venise, les orientations arrêtées à Punta del Este, puis à l'O.C.D.E., pour lancer des négociations commerciales et marquer un coup d'arrêt au protectionnisme. Les Sept ont reconnu - et c'est un succès pour l'Europe, et en particulier pour la France - qu'ils étaient tous responsables des déséquilibres agricoles et qu'il convenait de prendre des mesures progressives compte tenu de leurs conséquences sociales et de la nécessité de préserver à long terme la sécurité alimentaire mondiale.

Enfin, plusieurs propositions françaises en faveur des pays en développement, et notamment des pays africains, ont été avalisées. C'est ainsi que les rééchelonnements des dettes des pays les plus pauvres par le Club de Paris seront accordés à des conditions plus généreuses, conformément à la suggestion faite par M. Balladur devant le Fonds monétaire international en mai dernier.

Les Sept se sont engagés également, pour la première fois, dans cette enceinte, en faveur de l'objectif d'aide publique au développement de 0,7 p. 100 du P.N.B., répondant ainsi à l'appel lancé par le Président de la République et le Premier ministre.

Par ailleurs, les Sept ont accueilli favorablement la proposition du directeur général du Fonds monétaire international - M. Camdessus - d'augmenter substantiellement les ressources de la facilité d'ajustement structurel en faveur des pays les plus pauvres.

Les propositions des autorités françaises en faveur du tiers monde ont donc rencontré à Venise un écho certain chez nos partenaires, désormais conscients que le simple jeu des mécanismes du marché était insuffisant pour surmonter les graves difficultés des pays les plus pauvres.

Autre sujet évoqué à Venise, comme lors des précédents sommets des sept pays industrialisés : le terrorisme. La nécessité d'une concertation accrue a été réaffirmée, dans la ligne de la politique de renforcement des dispositifs de coopération entre Etats, que ce Gouvernement a favorisée depuis son entrée en fonctions. C'est dans cet esprit qu'a eu lieu, à Paris, une réunion des ministres de l'intérieur de neuf pays, quelques jours avant le sommet de Venise, qui a d'ailleurs salué cette initiative.

Ainsi, après l'adoption de la loi du 9 septembre 1986 relative à la lutte contre le terrorisme, modifiant, d'une façon qui a fait désormais ses preuves, certaines dispositions du code de procédure pénale, le Parlement est actuellement saisi de deux projets de loi autorisant la ratification des conventions de Strasbourg et de Dublin pour la répression du terrorisme, textes qui viennent d'être approuvés en première lecture par votre assemblée.

Le Gouvernement a, par ailleurs, développé avec constance une politique de contacts bilatéraux et multilatéraux. La coopération bilatérale est, en effet, une priorité de notre politique antiterroriste, en raison de son efficacité. Ainsi, depuis un an, les relations entre les services français et étrangers ont connu un nouvel essor. Des accords techniques ont été passés avec certains de nos voisins - Espagne, Italie, République fédérale d'Allemagne.

Mais, pour la France, c'est la Communauté européenne qui doit être le cadre privilégié d'une politique concertée dans ce domaine : la coopération politique et la coopération technique antiterroriste ont été intensifiées à Douze, notamment par la mise en place de groupes de travail permanents. A plusieurs reprises, notamment au mois de septembre 1986, la

France a joué un rôle déterminant pour susciter la concertation ministérielle européenne qu'imposait l'urgence dramatique de l'actualité.

La lutte contre le terrorisme menée avec fermeté par les démocraties ne saurait se faire au détriment du combat en faveur des droits de l'homme, qui fondent leur légitimité.

Notre action en faveur des droits de l'homme est multiple. Elle s'exerce sur le plan bilatéral, avec les nombreuses démarches que la France effectue bien souvent dans une discrétion absolue, lorsque cela est nécessaire à leur efficacité. Cette action s'exerce également dans les enceintes internationales, qu'il s'agisse des Nations unies ou du Conseil de l'Europe.

Enfin, notre action en faveur des droits de l'homme s'appuie sur les mécanismes mis en place dans le cadre de la C.S.C.E. que j'évoquais tout à l'heure. La France, par sa détermination, a contribué, il y a plus de dix ans, à obtenir que l'Acte final d'Helsinki comprenne un volet relatif au respect des droits de la personne humaine, ainsi qu'à la liberté de circulation des hommes et des idées. Nous sommes restés dans cette tradition en prenant, à la réunion qui se déroule actuellement à Vienne, l'initiative d'un projet de conférence sur la dimension humaine de la C.S.C.E. Cette proposition, reprise par nos partenaires européens et avec l'appui de tous nos alliés occidentaux, est sans doute la plus importante qui ait été présentée à la réunion de Vienne, du côté occidental.

De l'Europe, il est naturel de passer à l'Afrique du Nord et au Moyen-Orient, avec lesquels la France entretient, depuis toujours, à travers la Méditerranée, des rapports d'une intensité humaine et culturelle exceptionnelle.

Au Maghreb, le Gouvernement, comme le sait l'Assemblée nationale, a voulu relancer les relations de la France avec les trois pays, sur des bases nouvelles, tournées vers l'avenir, en même temps que débarrassées des contentieux qui pesaient, souvent depuis de longues années, sur ces relations.

Cette ambition passait par une relance du dialogue politique. Aussi le Premier ministre et moi-même avons-nous, dès la constitution du nouveau gouvernement, multiplié les contacts avec chacun des trois pays. Je ne citerai pas le nombre des entretiens qui ont eu lieu à Tunis, Alger, Rabat ou à Paris. Disons simplement que ces contacts sont spontanés et le plus souvent sans formalités. Ils se sont doublés d'une relance de la coopération économique sur des bases mutuellement bénéfiques et d'un arrêt de la dégradation de notre effort culturel dans cette région où se joue une grande partie de l'avenir de la langue française.

Il s'agit aujourd'hui de préparer l'avenir de nos relations avec un Maghreb qui, en l'an 2000, comptera cent millions d'habitants, qui, dès maintenant, a son mot à dire dans les affaires du Moyen-Orient - il suffit d'évoquer la réunion du Conseil national palestinien à Alger, le fait que Tunis soit le siège de l'O.L.P. ou les entretiens de M. Shimon Pérès et du roi du Maroc - mais qui surtout constitue un ensemble d'une profonde unité, par-delà les différends actuels. Il est permis d'espérer notamment que le conflit du Sahara occidental trouvera, après de longues années de difficultés, sa solution. La position française est connue, qui consiste à souhaiter un règlement conforme aux principes des Nations unies et aux aspirations des peuples, mais aussi à la solidarité de destin des pays d'Afrique du Nord.

Le Gouvernement a multiplié, avec ses partenaires algériens, tunisiens et marocains, les efforts pour régler définitivement les contentieux liés à la présence française. C'est évidemment le souci de solidarité avec les Français qui ont participé et participent encore à la vie de ces trois pays qui nous a inspirés. Mais aussi la conscience que la persistance de ce genre de problèmes pouvait rejaillir sur le dialogue à haut niveau que la France mène avec eux sur le plan politique, économique et culturel. Le bilan est très encourageant : pour la première fois depuis l'indépendance de ces pays, les accords conclus avec le Maroc, l'Algérie, la Tunisie permettent d'entrevoir le règlement de dossiers personnels, financiers ou humains comme ceux des avoirs bloqués, des ventes de biens et des transferts. Dans le cas des enfants de couples mixtes franco-algériens, les négociations sur la convention judiciaire sont relancées.

Ces résultats traduisent un état d'esprit : le souci partagé d'éliminer les difficultés du passé. Notre démarche est fondée sur le respect, la considération réciproques et l'ambition de donner aux communautés du Maghreb en France et aux

communautés françaises dans les trois Etats d'Afrique du Nord les garanties qu'elles méritent. Ces rapports, tels que nous les établissons avec les pays du Maghreb, sont un atout capital pour eux-mêmes et pour la France, dans le vaste réaménagement d'intérêts et de puissance qui s'esquisse de part et d'autre de la Méditerranée.

Au Proche-Orient, la situation tragique du Liban est aggravée par la poursuite de la guerre entre l'Irak et l'Iran et par l'absence de solution d'ensemble au conflit israélo-arabe. Les interférences extérieures dans la situation interne du Liban ne font que rendre plus difficiles encore les efforts de réconciliation nationale. C'est pour cette raison que la France, envers et contre tout, poursuit une politique visant au soutien, à l'unité, à la souveraineté et à l'intégrité du pays. Nous continuons de croire à l'existence et à l'avenir de cet Etat qui fut un modèle de coexistence entre diverses communautés.

C'est dans cet esprit que le Président de la République et le Premier ministre ont reçu, au cours des derniers mois, le président Gemayel, ainsi que les principaux responsables politiques et spirituels du Liban. C'est pourquoi, également, nous avons maintenu le contingent français de la F.I.N.U.L. malgré les obstacles auxquels se heurte l'action de cette force des Nations unies. Le départ de notre contingent, l'an dernier, aurait eu la signification d'un abandon. Nous avons, enfin, pour marquer publiquement notre solidarité, accru substantiellement notre programme de coopération culturelle et scientifique au Liban.

Malgré la disparition tragique du président du conseil, M. Rachid Karamé, un calme fragile se maintient à Beyrouth. Chacun sait dans quelles conditions. Chacun sait aussi les enjeux pour les principales puissances de la région. Plus que jamais, la lucidité, la modération du jugement, l'exactitude des analyses sont nécessaires pour ne pas céder aux erreurs des mythes simplificateurs. Tel est l'objectif que poursuit ce gouvernement en multipliant les gestes de confiance et de présence, en appelant à des manifestations de concorde, à des mesures de secours aux victimes de ces conflits, quelle que soit leur appartenance politique ou religieuse, en appuyant aussi et surtout une relation équilibrée avec les pays voisins. La paix ne s'établira solidement que si elle bénéficie d'un concours de toutes les parties intéressées et si elle est l'œuvre de tous les Libanais.

Mais il est vrai qu'il ne peut y avoir de paix réelle et durable au Proche-Orient sans un règlement d'ensemble englobant Israël, ses voisins arabes et palestiniens, un règlement garantissant la sécurité des Etats - en particulier de l'Etat d'Israël - et satisfaisant les aspirations des peuples de la région, en particulier le peuple palestinien. Il est apparu, après des années d'efforts illustrées par la réussite du traité israélo-egyptien, que l'expérience des négociations directes entre Israël et l'un ou l'autre des Etats arabes avait atteint ses limites. L'échec de l'initiative jordano-palestinienne avait, en outre, créé un vide. L'idée s'est donc progressivement imposée que la seule voie réaliste encore ouverte était celle d'une conférence internationale.

La France s'est prononcée en faveur de ce projet, pourvu que la conférence soit sérieusement préparée, qu'elle soit restreinte et qu'elle ne cherche pas à se substituer aux parties. Dans notre esprit, la conférence réunirait les membres permanents du conseil de sécurité, Israël, ses voisins arabes - la Jordanie, l'Egypte, le Liban, La Syrie - et les Palestiniens. Elle faciliterait le dialogue des parties intéressées et elle aiderait à surmonter les obstacles, sans chercher à imposer de décisions. Elle contribuerait à la réflexion sur les solutions ou dispositions de caractère général, tel le sujet fondamental des garanties de sécurité, et elle cautionnerait naturellement l'ensemble des accords agréés.

Ces idées font leur chemin. Des éléments d'accord apparaissent, notamment sur l'idée que la conférence doit être restreinte, ce qui est une condition de son efficacité. Tous les Etats s'accordent pour reconnaître à la France la place qui lui revient dans cette conférence. Restent cependant des problèmes de fond encore loin d'être réglés. L'accord existe sur le thème de la sécurité des Etats, mais le débat reste ouvert sur ce que sera l'avenir du peuple palestinien. La France, pour sa part, considère que ce peuple a droit à l'autodétermination, mais tous les participants n'ont pas souscrit à cette formule. D'où la nécessité de poursuivre une concertation étroite. Nous sommes, en ce qui nous concerne, prêts à

mener cette concertation dans le cadre d'un comité préparatoire des membres permanents du conseil de sécurité ou par le biais de consultations officielles. L'important, même s'il faut être empirique, est de progresser.

Mais l'ombre de la guerre entre l'Irak et l'Iran couvre toute la région du Moyen-Orient. Le conflit, qui dure depuis près de sept ans, apparaît comme le plus dévastateur que notre monde ait connu depuis la Deuxième Guerre mondiale. Il menace de plus en plus gravement et directement la sécurité et la stabilité du Golfe et de la région dans son ensemble. Il épuise deux grands pays, avec lesquels la France a entretenu des relations de longue date et vis-à-vis desquels le Gouvernement poursuit, depuis le 16 mars 1986, une politique clairement définie : maintien de nos engagements à l'égard de l'Irak, recherche avec l'Iran d'une normalisation tenant compte des intérêts de nos deux pays et de ceux de la région.

La France a soutenu les efforts du secrétaire général des Nations unies qui a décidé, au début de l'année, de lancer une nouvelle initiative. L'exercice s'est poursuivi entre les Etats qui tiennent de la charte des Nations unies des droits et devoirs particuliers au regard du maintien de la paix. La France, comme les autres membres permanents du conseil de sécurité - les Etats-Unis, l'U.R.S.S., le Royaume-Uni, la Chine - entend assumer pleinement ses responsabilités. Elle le fait avec le souci d'aboutir au plus tôt à l'arrêt des combats et à un règlement de paix équitable.

A l'heure actuelle, l'attention se concentre sur la situation dans le Golfe. La tension y est grande. La position française est guidée par deux éléments : notre attachement au principe de la liberté de navigation et l'attention que nous portons aux préoccupations des Etats riverains du Golfe. Nous avons toujours agi avec fermeté et clarté, notamment au conseil de sécurité, en faveur de la liberté et de la sécurité de la navigation. Nos bâtiments sont présents dans le Golfe : ils n'escortent pas les navires marchands, mais peuvent leur prêter assistance en fonction des circonstances. Mais cet effort demeure volontairement contrôlé. Attachés à la liberté de navigation, les Etats riverains sont soucieux, en effet, que le Golfe ne devienne pas un théâtre de confrontation entre l'Occident et l'Iran, voire un enjeu entre l'Est et l'Ouest. Nous devons prendre cette préoccupation en compte et éviter tout ce qui pourrait bouleverser les données permanentes de la situation. Il serait, en particulier, dangereux de donner le sentiment que se constitue une force navale multinationale pour la protection des navires marchands, laquelle ne manquerait pas de susciter un engrenage de réactions qui seraient du Golfe un lieu d'affrontement entre puissances extérieures.

Je ne saurais évoquer la situation dans cette partie du monde, sans rappeler le sort tragique qui continue d'être celui de certains de nos compatriotes encore retenus en otages, après plus de deux ans de captivité pour la plupart d'entre eux. L'Assemblée sait les efforts particuliers que le Gouvernement a déployés dès le lendemain de sa prise de fonction pour mettre fin à cette situation inadmissible et révoltante, efforts qui ont permis la libération, en quelques mois, de cinq de nos compatriotes. Notre action se poursuit, en dépit des difficultés qu'elle rencontre à l'heure actuelle, du fait de la situation dans la région comme de diverses interférences particulièrement regrettables. Que les familles qui subissent cette insupportable épreuve avec tant de courage soient assurées de la solidarité de notre pays tout entier et de la détermination du Gouvernement à poursuivre son action jusqu'à la libération des leurs.

L'Afrique, dont je dirai maintenant quelques mots, demeure une des grandes priorités de la politique étrangère de la France. Ce choix que nous avons fait n'est pas seulement un legs de l'histoire. Il résulte d'indépendances réussies et d'une claire perception de l'enjeu économique et stratégique que ce continent représente pour nous et pour l'Occident. L'action de la France et sa présence en Afrique contribuent incontestablement à notre rayonnement mondial. J'ajouterai enfin que l'Afrique constitue une base essentielle pour l'avenir de notre langue comme pour la solidarité francophone qui s'exprime désormais à travers les sommets des chefs d'Etats et de gouvernements ayant en commun l'usage du français.

La tâche que nous avons entreprise en Afrique est immense. Chacun sait que ce continent éprouve sur le plan économique de graves difficultés, lourdes de conséquences sociales et politiques. Les liens que nous avons tissés avec les

pays francophones, la dimension humaine unique qui s'est établie avec eux, la confiance qu'ils nous accordent et que nous ne pouvons pas décevoir nous imposent de poursuivre nos efforts.

Le Gouvernement s'est employé, dans ce contexte, à resserrer les liens politiques avec ces pays, à aider au maintien de leur sécurité, à l'écart des rivalités Est-Ouest. Les liens politiques, vous en connaissez l'expression la plus achevée : la conférence annuelle des chefs d'Etat de France et d'Afrique. La dernière, celle de Lomé, en décembre 1986, a symbolisé la qualité de la relation franco-africaine.

Le rôle que la France joue pour assurer la sécurité des pays africains est irremplaçable. Le Tchad a, bien sûr, un valeur de test à cet égard. L'installation du dispositif Epervier et l'aide militaire que nous avons apportée au gouvernement de N'Djamena ont permis, grâce à la valeur des combattants tchadiens et à la clairvoyance du président Hissène Habré, de repousser l'agresseur libyen, mais ont surtout conforté, là comme ailleurs, la confiance qui existe entre nous. Nous continuerons donc à apporter au Tchad, comme nous l'avons fait jusqu'à présent, toute l'aide civile et militaire qui lui est nécessaire. Nous continuerons également à apporter notre soutien à toutes les tentatives de règlement pacifique, notamment à celle du comité *ad hoc* de l'O.U.A., sous la présidence du Gabon. Les pays africains victimes d'une agression et qui souhaitent faire appel à la France nous trouveront toujours à leurs côtés.

La politique africaine de la France ne s'arrête pas aux frontières de la francophonie. Notre pays mène sur ce continent une politique globale et porte un intérêt particulier aux Etats lusophones. Il entend répondre à l'attente de ces pays, proches de lui sur le plan culturel et désireux d'approfondir leur dialogue politique avec nous. C'est ainsi qu'à l'automne, le Président de la République accueillera les présidents d'Angola et du Mozambique et que j'effectuerai moi-même, le mois prochain, une visite à Luanda.

En ce qui concerne l'Afrique du Sud, le Gouvernement condamne vigoureusement l'inacceptable régime d'apartheid et la politique d'agression que Prétoria mène contre ses voisins. (*Exclamations sur les bancs du groupe Front national (R.N.)*)

M. Bruno Golfinch. Il faut une certaine audace pour dire cela !

M. le ministre des affaires étrangères. Pour aboutir au dialogue entre représentants de toutes les composantes de la société sud-africaine, sans lequel il n'y aura pas de solution au conflit qui déchire ce pays, la France participe, en accord avec ses partenaires de la Communauté européenne, à la mise en œuvre de mesures restrictives et, simultanément, elle développe un programme d'aide aux victimes de l'apartheid. De même, les pays de la ligne de front bénéficient, pour échapper à l'emprise de leur grand voisin, d'aides ponctuelles de notre part, directement ou par l'entremise des organisations régionales auxquelles ils appartiennent.

Je ne voudrais pas parler de l'Afrique du Sud sans évoquer le sort du jeune coopérant français, Pierre-André Albertini, détenu au Ciskei, où il a été condamné à quatre ans de prison. Quelles que soient les charges qui aient pu être articulées contre lui, nous avons, bien entendu, fait toutes les démarches et interventions pressantes qui étaient possibles, et nous les poursuivons sans relâche jusqu'à la libération de notre compatriote, même si une exploitation tout à fait regrettable de cette affaire n'a pu que retarder son dénouement.

L'Amérique latine ne saurait évidemment bénéficier dans notre politique d'aide de la même priorité que l'Afrique. Elle n'en doit pas moins retrouver sa place dans notre politique étrangère. C'est pourquoi, depuis un an, conformément aux orientations affirmées par le Premier ministre, le Gouvernement s'est attaché à renforcer nos relations avec l'Amérique latine et à leur donner plus de substance. Le secrétaire d'Etat ou moi-même nous sommes rendus, à l'exception du Chili et du Paraguay, dans la quasi-totalité des pays de cette région, où nous avons pu constater combien l'amitié avec la France et l'appui que nous pouvons leur apporter sont souhaités par les démocraties latino-américaines, je pense notamment au Brésil et à l'Argentine.

M. Pierre Descaves. Et au Nicaragua ?

M. le ministre des affaires étrangères. L'Amérique latine représente pour la France un enjeu essentiel sur le plan linguistique et culturel. Notre langue y conserve des positions solides et continue à y être largement pratiquée et enseignée, parfois à titre obligatoire.

En face de l'endettement écrasant pesant sur ces pays, la France mène une politique qui prépare l'avenir. Nos prises de position très ouvertes au Club de Paris, dont nous assurons la présidence, ont permis de parvenir à des accords de rééchelonnement pour le Brésil ou le Mexique. Nous avons adopté une attitude souple en matière de crédits garantis et nous venons de signer des protocoles financiers avec les Etats démocratiques d'Amérique centrale. Soucieux de les aider également sur le plan politique, nous soutenons le processus de Contadora ainsi que le plan de paix du président du Costa-Rica.

Dans les Caraïbes, notre souci est de développer les échanges entre nos départements d'outre-mer et leurs voisins.

Le Gouvernement auquel j'appartiens entend poursuivre cette politique. Il a conscience que l'aide que nous apportons aux pays de cette région ainsi que le dialogue que nous avons développé avec eux contribuent au renforcement des régimes démocratiques restaurés ces dernières années. Ils créent les conditions d'un rétablissement de la présence de la France dans une zone où existe un capital d'amitié et d'affinités culturelles qui fut immense jusqu'à la seconde Guerre mondiale.

En renforçant, en Asie également, sa présence et son action, la France marque clairement l'intérêt qu'elle porte à un continent qui impressionne par son dynamisme.

Ces perspectives exceptionnelles de développement rendent d'autant plus anachroniques les conflits qui déchirent encore cette région et rappellent l'époque coloniale.

En Afghanistan, la guerre s'éternise et la résistance nationale ne faiblit pas. J'ai tenu, à Islamabad, à rencontrer les dirigeants des sept partis de la résistance pour leur témoigner l'estime et le soutien de la France et leur confirmer notre intention de renforcer l'aide humanitaire et matérielle que nous leur apportons. J'ai rendu hommage aussi au courage du Pakistan qui accueille trois millions de réfugiés et maintient une politique de modération, tout en participant, sous l'égide des Nations unies, à une tentative de négociation indirecte.

A Moscou, le Premier ministre a redit à l'Union soviétique que nous souhaitons un retrait effectif et rapide de ses troupes, pour laisser le peuple afghan déterminer librement son destin. Nous espérons que les déclarations d'ouverture des dirigeants soviétiques se traduiront dans les faits. La mission d'évaluation dont a été chargé par le Premier ministre, auprès de moi, M. Jean-François Deniau sera sans nul doute utile pour discerner, si elles existent, les perspectives d'un règlement.

Le conflit du Cambodge constitue sans doute un problème plus difficile encore à résoudre. Nous avons condamné l'agression et l'occupation vietnamiennes. Il faut que le Vietnam, qui se déclare animé d'une volonté de réforme et d'ouverture, se retire du Cambodge afin de laisser les Cambodgiens déterminer, dans le cadre d'une vraie réconciliation et sans ingérence extérieure, l'avenir de leur pays. Aucun signe malheureusement ne laisse encore penser que l'on progresse en ce sens, malgré les efforts inlassables du Prince Sihanouk, qui incarne la continuité de la nation khmère et dont la France suit l'action avec intérêt et sympathie.

Je ne saurais terminer cette intervention sans mentionner le Pacifique Sud, où la France est présente et prépare le scrutin d'autodétermination, prévu le 13 septembre, en Nouvelle-Calédonie. Comme partout dans le monde, la France est, dans cette région, prête au dialogue avec tous les Etats qui ne prétendent pas lui dicter sa politique. Notre objectif est de mieux insérer nos territoires dans leur environnement régional, de contribuer au développement économique des Etats insulaires, grâce à l'augmentation importante de nos crédits d'aide, et de préserver les conditions du maintien de la présence de notre centre d'expérimentations nucléaires, garant de la modernisation de notre défense et donc de notre indépendance.

Les problèmes que j'ai évoqués - désarmement, construction européenne, conséquences de la guerre Irak-Iran et de l'absence de solution au conflit israëlo-arabe, difficultés du tiers monde - appellent des réponses et des initiatives. La France apporte les siennes et prend ses responsabilités.

Conduite avec réalisme et continuité, la politique du Gouvernement s'inspire des principes fondamentaux qui ont fait la grandeur de notre pays et qui s'imposent plus que jamais à nous : le souci de l'indépendance, la solidarité avec nos alliés, la fidélité à nos engagements dans le monde, notamment en Afrique. Le respect de ces principes, la cohérence et la fermeté de notre action font que, dans ce monde mobile, la France tient son rang, joue un rôle conforme à sa vocation et demeure un Etat avec lequel chacun doit compter. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. le président. La parole est à M. Valéry Giscard d'Estaing, président de la commission des affaires étrangères.

M. Valéry Giscard d'Estaing, président de la commission des affaires étrangères. Monsieur le président, monsieur le ministre des affaires étrangères, mes chers collègues, ce débat est le premier de la législature consacré à la politique étrangère de la France. Il sera sans doute le dernier avant l'élection présidentielle de 1988. Cela situe son importance.

C'est l'occasion pour nous tous d'ouvrir, ou plutôt de percer les fenêtres de cet hémicycle sur le monde extérieur ! Ce monde extérieur dont nous nous occupons peu, trop peu, absorbés par nos débats internes et qui pourtant pèsera lourd sur notre avenir.

M. Pierre Mauger. C'est vrai !

M. Valéry Giscard d'Estaing, président de la commission. Du fait de l'unification de l'Europe, du fait de la mondialisation croissante des problèmes, il n'est pas déraisonnable de penser que le sort individuel de nos compatriotes, celui de nos entreprises, et celui de quelques grands sujets de notre vie nationale dépendront, pour plus de 50 p. 100, de décisions ou d'événements intervenant à l'extérieur de nos frontières !

M. Pierre Mauger. C'est déjà fait !

M. Valéry Giscard d'Estaing, président de la commission. Ce débat est aussi l'occasion d'évoquer le rôle du Parlement dans la définition de la politique étrangère.

Il n'est pas question pour moi, bien entendu, de contester les responsabilités éminentes dans ce domaine du Président de la République et du Gouvernement.

Mais le Parlement a son rôle propre, qui n'est pas négligeable.

Il vote les textes des traités et leur donne leur sanction légale. Nous l'avons fait en novembre dernier pour l'Acte unique européen.

Il contrôle la politique extérieure lorsqu'il lui en confère ou lui en refuse les moyens. C'est l'objet de la controverse actuelle aux Etats-Unis sur l'aide aux Contras du Nicaragua.

Il assure la communication entre les aspects techniques de la politique extérieure, de plus en plus complexes, et les préoccupations de l'opinion publique dans des matières aussi sensibles que la politique nucléaire ou les relations avec les pays en développement.

Le Parlement est enfin le seul lieu où puisse s'évaluer de façon précise l'existence ou les limites du consensus national en matière de politique étrangère.

Dans une situation où nous voyons bien que les majorités successives de notre pays tournent autour de 50 p. 100, cette question du consensus est vitale pour la continuité et la crédibilité vis-à-vis de l'extérieur de la politique étrangère de la France.

La France entretient des relations bilatérales avec 156 Etats, qui ont des représentations diplomatiques dans notre pays. Comme président de la commission des affaires étrangères, j'estime que chacune de ces relations est importante et qu'elle mérite notre attention. Mais il est impossible, c'est évident, de les passer toutes en revue dans ce débat. Aussi concentrerai-je mes réflexions sur trois enjeux du consensus national en matière de politique étrangère : l'attitude de la France en vue de la réalisation de l'espace unique européen en 1992, l'attitude de la France concernant la négociation entre les Etats-Unis et l'Union soviétique sur la réduction des armements et, enfin, l'attitude de la France vis-à-vis de la crise d'endettement du tiers monde.

Mes chers collègues, nous avons adopté l'Acte unique européen par le vote unanime des trois groupes U.D.F., du R.P.R. et socialiste.

Certains, au cours du débat, je m'en souviens fort bien, ont cherché à en minimiser la portée. Je ne me suis pas prêté à ce jeu.

En quelques mois, l'échéance de 1992 est devenue la grande affaire du pays. Vous tous, dans vos circonscriptions, dans vos villes, dans vos régions, vous savez qu'il n'y a plus désormais de réunion d'entreprise, de profession, ou de syndicats, où l'on ne s'interroge sur les conséquences de l'Acte unique et où l'on ne discute des moyens de s'y préparer.

La première question qui se pose est la suivante : l'échéance de 1992 sera-t-elle respectée ?

Cela dépend d'abord de la volonté politique des gouvernements.

J'ai posé la question ici même au Premier ministre et, voilà quinze jours, au chancelier Helmut Kohl, à Bonn. Voici leur réponse :

Pour Jacques Chirac, le 7 avril dernier : « C'est à la fin de 1992 que naîtra le grand marché intérieur de 320 millions d'habitants. Ce marché sera libre de toute entrave. Ce défi, qui est aussi une grande chance, il n'est pas trop tôt pour nous y préparer. »

Et, pour le chancelier Helmut Kohl, le 3 juin - certains d'entre vous m'accompagnaient et ont gardé le souvenir de sa réponse : « Je suis décidé à veiller à ce que l'échéance de 1992 soit respectée. »

Pourtant, on ressent ici, on exprime là des doutes sur le respect de cette échéance, qui pourraient se résumer dans la formule : « Cela fait bien d'en parler, mais on sait qu'on ne le fera pas ! » Et l'on perçoit en même temps un freinage.

Ces doutes et ce freinage tiennent au fait que, dans le convoi européen, l'ordre des voitures est inversé : les wagons sont en tête et la locomotive est en queue ! On trouve en effet, dans l'ordre du convoi, d'abord l'opinion publique, notamment les jeunes, qui répondent de façon très affirmative à toutes les enquêtes et à tous les sondages, puis les milieux économiques et, enfin, les milieux politiques et administratifs, partagés entre le scepticisme et le désir de protéger leurs pouvoirs.

Monsieur le ministre, pour soutenir votre volonté politique, appuyez-vous sur le Parlement ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

M. Pierre Mauger. Espérons que le message sera entendu !

M. Valéry Giscard d'Estaing, président de la commission. C'est aujourd'hui dans les parlements, de part et d'autre du Rhin, comme je l'ai constaté ces jours derniers avec nos collègues à Bonn, avec une certaine surprise et une grande satisfaction, que vous trouverez le soutien politique le plus déterminé pour faire avancer l'union de l'Europe.

Je vous fais à cet égard deux suggestions : d'abord, reconnaîsez le Parlement comme interlocuteur privilégié du Gouvernement pour la préparation de l'échéance de 1992 ; ensuite, faites entrer la préparation de l'échéance de 1992 dans le champ du consensus national.

Pour réaliser l'espace unique européen, il nous faudra modifier un très grand nombre de dispositions législatives et réglementaires. On parle de 700 à 800 textes et, si l'on s'en tient aux seules dispositions législatives, il est vraisemblable qu'il y aura un minimum de 200 textes à modifier.

Or, à l'heure actuelle, en dehors du vote du budget et des ratifications d'accords internationaux, nous votons en moyenne 70 lois par an.

M. Pierre Mauger. C'est trop !

M. Valéry Giscard d'Estaing, président de la commission. Nous aurons besoin d'aménager en profondeur notre système fiscal, de conduire une réflexion sociale, ainsi que vous l'avez rappelé, monsieur le ministre, et de moderniser notre système éducatif, notamment dans le domaine de la technologie et de l'enseignement des langues.

En vous écoutant tout à l'heure, monsieur le ministre, j'ai d'ailleurs noté une évolution positive de votre part par rapport au débat sur l'Acte unique, où l'on disait que l'une des grandes difficultés de la réalisation de l'espace unique serait le problème de la taxe sur la valeur ajoutée puisqu'il faudrait appliquer le même taux. Je vous avais au contraire fait valoir qu'il faudrait non pas le même taux, mais une fourchette de taux. J'ai constaté avec satisfaction que vous preniez en compte l'idée d'une fourchette qui devra être, bien entendu, étroite.

Pour modifier tous ces textes, le travail sera immense ! Si vous voulez le réussir à temps, associez les commissions du Parlement à la préparation des projets. Elles sont outillées pour le faire et vous trouverez en leur sein, j'en suis sûr, les concours dont vous avez besoin. D'ailleurs, la commission des affaires étrangères s'est déjà organisée en désignant des rapporteurs d'information pour cette préparation de la mise en œuvre de l'Acte unique.

Mais est-il réaliste de croire, mes chers collègues, que la moitié de la France, quelle qu'elle soit, pourra réussir en cinq ans l'entrée de notre pays en Europe ? Je ne le pense pas. Je crois qu'il y faudra l'effort de tous !

S'il est vrai qu'en 1992 la France entrera dans l'espace unique européen, il est non moins vrai que l'oxygène du grand large entrera en France. Et il y entrera pour tous les poumons, sans distinguer entre eux, qu'ils soient de droite ou de gauche.

Ce sera pour nous l'occasion de débloquent enfin certaines routines de pensées, certaines rigidités de structure dont notre pays souffre dans ses profondeurs et dont il attend de se délivrer.

Ce n'est donc pas une tâche partisane, mais c'est un enjeu national. C'est pourquoi il est important d'imaginer des attitudes politiques et des modalités de concertation, à l'image de ce que Jean Monnet inventa en 1948 pour la reconstruction de notre pays, qui permettront d'aborder la préparation de l'échéance européenne de 1992 dans un climat de consensus national.

Nous avons, en effet, deux objectifs à atteindre : en premier lieu, réussir l'entrée de la France en Europe et, en second lieu, ancrer l'Allemagne à l'Europe.

M. Pierre Mauger. Ce sera plus difficile !

M. Valéry Giscard d'Estaing, président de la commission. L'Allemagne s'interroge. Son interrogation est légitime. Et nous, qui sommes ses meilleurs amis, nous devons en comprendre les motifs.

L'Allemagne fédérale connaît des problèmes qui lui sont propres : la division de la nation allemande et la vulnérabilité de son sol aux frappes nucléaires.

Ne la laissons pas seule, face à ses inquiétudes et à ses doutes. Donnons davantage de substance au dialogue franco-allemand. (*Applaudissements sur les bancs du groupe U.D.F. et sur plusieurs bancs du groupe du R.P.R.*)

En particulier, proposons à l'Allemagne d'avancer dans deux domaines où elle se liera plus étroitement à ses partenaires européens : la monnaie et la défense.

Compte tenu de son poids économique et aussi, il faut bien le reconnaître, de la rigueur de sa politique, l'influence de l'Allemagne sera forte sur la monnaie. Mais, compte tenu de ses moyens de dissuasion nucléaire et de sa position géographique, l'influence de la France sera grande sur la défense.

Monsieur le ministre, au cours du débat d'investiture, le 9 avril 1986, je disais au Gouvernement : « L'U.D.F. est prête à soutenir les initiatives les plus hardies pour développer le rôle et l'usage de la monnaie européenne. » Et le *Journal officiel*, avec une bienveillance sympathique, notait de nombreux applaudissements sur les bancs de l'U.D.F. et du R.P.R.

Or, un an plus tard, aucune initiative n'a été prise par la France pour faire avancer la monnaie européenne. Je le regrette.

J'en connais, bien entendu, les difficultés autant que quiconque, notamment les réticences des autorités monétaires ouest-allemandes. Mais j'ai été frappé, comme mes collègues, par la netteté des propos que nous ont tenus MM. Kohl et Genscher sur la nécessité de l'union monétaire. Sans doute ces propos ne levalaient-ils pas à eux seuls tous les obstacles, mais ils indiquaient au moins qu'un dialogue était possible sur ce sujet.

Monsieur le ministre, il n'y aura pas d'espace unique en 1992 s'il n'y a pas de politique monétaire commune. (*Applaudissements sur les bancs du groupe U.D.F. et sur plusieurs bancs du groupe du R.P.R.*)

Vous savez aussi bien que moi que, si les taux d'intérêt sont différents et les taux de change variables, l'espace unique ne sera qu'apparence, il ne sera pas réalité. S'il doit y avoir une telle politique, c'est-à-dire une politique monétaire unique, autant la doter de son instrument naturel, c'est-à-dire la monnaie européenne.

M. Jean-Marie Caro. Très juste !

M. Valéry Giscard d'Estaing, président de la commission. Je souhaite que la France pilote le progrès de l'ECU. C'est une chance à saisir pour la place financière de Paris, avant que les Britanniques, un jour prochain, n'en découvrent et n'en exploitent les immenses possibilités.

Nous avons une condition préalable à remplir : la réforme des statuts de la Banque de France, pour les rapprocher de la norme européenne. Or la plate-forme U.D.F.-R.P.R., dans sa première page, annonçait que « la Banque de France serait dotée de l'autonomie par un statut nouveau ». (*Applaudissements sur les bancs du groupe U.D.F. et sur plusieurs bancs du groupe du R.P.R.*)

Je demande au Gouvernement de mettre en chantier ce statut, pour qu'il soit prêt au rendez-vous de l'Europe monétaire, comme je lui demande de préparer le passage à la seconde étape de l'union monétaire, après un long rodage de sept ans, afin qu'il puisse être décidé en 1988.

J'ai noté les indications qui nous ont été données concernant certaines améliorations qui seraient envisagées par les ministres des finances lors de leur réunion de septembre prochain. Je souhaite que ces améliorations soient substantielles.

Je vous ai parlé de l'Europe. Je vous parlerai maintenant de la défense.

L'Assemblée nationale a adopté la loi d'équipement militaire à la quasi-unanimité de ses membres, à la seule exception des députés communistes. On y a vu la preuve d'un consensus national sur la défense.

Il faut y regarder de plus près.

Les réactions sur les réponses à apporter aux propositions de Mikhaïl Gorbatchev concernant l'élimination des fusées à moyenne et à courte portée en Europe conduisent, en effet, à un jugement plus nuancé.

Un débat, apparent ou invisible, s'est ouvert, dans la majorité comme dans l'opposition, sur l'option zéro et sur l'option double zéro.

Notons d'abord que ce débat est légitime et qu'il a eu lieu partout en Europe. Les positions prises en Grande-Bretagne sur ce sujet ont affecté le résultat des élections. Le chancelier ouest-allemand est venu, le 5 juin dernier, présenter lui-même au Parlement les conclusions de son gouvernement. La réflexion sur la sécurité est un devoir normal de tous les dirigeants et de tous les élus. Essayons d'en préciser les données propres à la France.

Tout d'abord, nous devons maintenir notre position traditionnelle en faveur du désarmement.

La recherche de la limitation des armements est une constante de la diplomatie française. N'en laissons pas le monopole à d'autres, moins qualifiés que nous !

Ainsi que vous l'avez rappelé indirectement, monsieur le ministre, j'avais présenté à la session spéciale de l'O.N.U., le 25 mai 1978, les propositions françaises pour la réduction des armements. Dans une tentative de recherche d'un consensus national, j'avais d'ailleurs reçu, avant de présenter ce plan - peut-être certains s'en souviennent-ils - les dirigeants des grands partis de la majorité et de l'opposition de l'époque.

Le plan français a abouti à la réunion de la Conférence de Stockholm, puis à un premier accord, qui constitue un succès pour notre pays. Le président Mitterrand a repris ce thème à plusieurs reprises.

J'approuve la position prise par la France en faveur de l'option zéro, qui ne faisait que reprendre une proposition occidentale de 1979.

Il faut bien voir que l'acceptation de l'option zéro, c'est-à-dire le démantèlement complet des S.S. 20 soviétiques stationnés en Europe, consiste pour nous à ramasser nos gains sur la table de jeu ! Sur l'option double zéro, qui ne nous concerne pas directement, il convenait de soutenir la position adoptée par nos alliés européens. C'est d'ailleurs, monsieur le ministre, ce qu'a fait le gouvernement français.

Un certain malaise a pourtant été ressenti. Il tenait moins à la décision prise qu'à la procédure suivie, à l'interrogation sur la phase ultérieure de la négociation et au débat sur la stratégie nucléaire de l'Alliance atlantique.

D'abord, la procédure suivie.

Les Européens ont répondu en ordre dispersé. Leur réponse aurait dû être concertée et exprimée dans un texte commun. (*Applaudissements sur les bancs du groupe U.D.F. et sur plusieurs bancs du groupe du R.P.R.*)

La dispersion est apparue dès le premier jour. Les réponses ont précédé la concertation.

J'ai les textes sous les yeux.

La déclaration de Gorbatchev a été publiée le samedi 28 février au soir à Moscou. Elle ne concernait dans l'immédiat que les fusées à moyenne portée américaines et soviétiques, c'est-à-dire l'option zéro. Pour le reste, la proposition était floue. Elle reprenait des formules classiques : « En ce qui concerne les missiles des autres théâtres, l'U.R.S.S. est prête à entamer immédiatement des pourparlers en vue d'en réduire le nombre puis de les éliminer complètement. » Il n'y avait donc pas d'option double zéro. Les missiles à courte portée ne sont pas explicitement mentionnés dans ce texte, pas plus d'ailleurs qu'ils ne l'étaient dans les textes de Reykjavik.

Le même samedi soir, et donc sans concertation, le porte-parole du gouvernement ouest-allemand, M. Ost, déclarait : « La R.F.A. se félicite de la proposition du secrétaire général Gorbatchev sur un accord séparé avec les Etats-Unis en vue de la suppression des missiles à moyenne portée en Europe. » Et il ajoutait plus loin : « Le Gouvernement fédéral salue tout particulièrement le fait que le secrétaire général Gorbatchev soit prêt à négocier sur les euromissiles à courte portée », qui n'étaient pas mentionnés dans le texte.

S'il y a eu piège, les Européens se le sont tendus à eux-mêmes.

Le Gouvernement britannique a publié par la suite un communiqué séparé, précisant ses positions, et la France a fait de même.

Or, monsieur le ministre, ces trois textes étaient finalement convergents.

Pourquoi, alors, ne pas avoir élaboré un texte faisant apparaître la position commune des Etats européens les plus concernés ? La sonnette d'alarme qui a retenti pour l'opinion publique à Reykjavik, n'a-t-elle pas été entendue des gouvernements ?

Pour l'avenir, je vous demande de décider avec nos partenaires que pour les propositions futures car il y en aura - la concertation précèdera la réponse.

La première réaction des Européens aux futures initiatives soviétiques devrait être l'annonce de leur concertation et le cadre naturel de cette consultation pourrait être le conseil des ministres de l'U.E.O.

La deuxième cause d'inquiétude, ou de malaise, porte sur la poursuite des négociations. En acceptant ces options zéro et double zéro, comme c'est maintenant chose faite - vous l'avez rappelé - depuis la réunion des ministres de Reykjavik, avons-nous accepté un accord important, mais limité, sur l'élimination d'un ou deux étages de missiles, ou nous sommes-nous laissés entraîner sur la pente d'un toboggan ?

La question est importante - je devrais dire vitale - car au bout du toboggan, il y a le retrait complet des armes nucléaires américaines en Europe, et il y a aussi la mise en question de notre force nucléaire basée au sol, composée de missiles et d'avions.

Nos partenaires allemands et nos alliés américains viennent de répéter qu'il n'est pas question pour eux de participer à une négociation mettant en cause les forces nucléaires stratégiques britanniques et françaises.

Mais celles-ci peuvent être indirectement impliquées, comme dernier obstacle bloquant un accord d'élimination complète des armes nucléaires américaines et soviétiques basés sur le sol européen, élimination qui fait même l'objet d'un vœu dans le dernier texte du Gouvernement fédéral allemand.

Quel serait alors le risque de tension avec nos partenaires allemands, dont la population se prononce, selon deux grands instituts de sondage, à 78 p. 100 en faveur de l'élimination totale des missiles nucléaires en Europe ?

Et l'on voit poindre la manœuvre qui distinguerait entre nos sous-marins nucléaires, laissés en dehors du débat et nos autres moyens de lancement, basés au sol, qui seraient inclus dans la discussion.

C'est pourquoi nous devons faire connaître une position ferme et claire sur la suite de la négociation, et l'élaborer en association étroite avec nos partenaires, en particulier avec le Gouvernement de l'Allemagne fédérale. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

Dans l'accord esquissé à Reykjavik, et dont le texte a été publié, sur les quatre sujets de discussion, une seule disposition concernait l'Europe, celle des lanceurs à moyenne portée.

Si donc l'Union soviétique et les Etats-Unis aboutissent à un accord sur ce point, le volet européen de Reykjavik sera achevé.

La phase suivante de la négociation des super-puissances n'a plus à concerner l'Europe. Elle doit porter sur la réduction de 50 p. 100 de leur arsenal stratégique.

Les alliés européens des Etats-Unis doivent le faire connaître le plus tôt possible, et avec la plus grande fermeté à leur partenaire.

Concernant le désarmement en Europe, dont vous avez parlé aussi, monsieur le ministre, une chronologie, une succession d'événements, existe. Elle a été débattue à Stockholm.

Elle doit en effet éviter soigneusement ce que l'ancien chef d'état-major, le général Méry, appelle « les séquences d'inécurité ».

La prochaine étape de réduction des armements doit viser à établir l'équilibre - ou plutôt les équilibres - entre les différentes composantes des forces conventionnelles.

M. Pierre Meuger. Vaste programme !

M. Valéry Giscard d'Estaing, président de la commission. Ce n'est qu'après la réalisation effective de ces équilibres que pourra être négociée une réduction des armes nucléaires à très courte portée visant non leur élimination totale, mais la fixation de plafonds égaux, réduits et vérifiables.

Si nous devons exclure, pour un avenir prévisible - et ce point est important et devra peut-être un jour être discuté de façon plus approfondie par le milieu politique français - l'élimination complète des armes nucléaires à très courte portée, c'est pour des raisons tenant à nos options stratégiques.

En effet, quarante ans après la fin de la Guerre mondiale, une nouvelle réflexion stratégique s'impose. Vous en avez parlé, monsieur le ministre, et je commenterai certaines de vos indications. D'abord, nous sentons bien un changement d'équipe en Union soviétique, une inflexion visible de la politique des Etats-Unis d'Amérique, l'émergence d'une conscience européenne de défense ; bref, nous sentons bien que l'après-guerre est achevé, et que les recettes qui ont assuré à notre continent quarante ans de paix, recettes ô combien satisfaisantes, doivent être maintenant réexaminées pour une nouvelle période.

Le trouble récent des esprits est venu de l'ambiguïté des conceptions stratégiques. Et sans vouloir entrer dans un débat qui nous ferait sortir, monsieur le président, de l'horaire dont vous êtes le vigilant gardien, je dirai simplement ceci : la riposte flexible nucléaire consiste-t-elle à répondre aux attaques de l'adversaire, en utilisant les niveaux successifs de ses propres moyens de défense ? Ou peut-elle comporter l'utilisation éventuelle de niveaux intermédiaires pour une frappe d'avertissement ou de destruction, ce qui supposerait le maintien de lanceurs à moyenne portée dans notre dispositif ?

Et tout le débat qu'on a vu apparaître ou qu'on a senti sourdre au cours des dernières semaines portait en fait sur ces deux conceptions de la riposte flexible. Ceux qui pensent qu'il peut y avoir une riposte utilisant des niveaux intermédiaires souhaitent le maintien des Pershing ou même des missiles de la zone de 5 000 kilomètres. Ceux qui jugent, comme moi, que la riposte flexible c'est une riposte qui va du tactique au stratégique et qui ne peut pas débiter par une frappe intermédiaire, pensent que l'option double zéro pouvait être acceptée.

Car, à partir de mon expérience personnelle, mes chers collègues, que je voudrais un instant partager avec vous, je vous dis qu'il n'existe pour les responsables politiques, qui sont finalement - et il faut s'en souvenir - les seuls à décider en dernier ressort de l'emploi des armes nucléaires, que deux cas d'emploi des armes nucléaires : la supériorité absolue et le désespoir.

L'histoire nous le confirme : l'arme nucléaire n'a été utilisée jusqu'à ce jour que dans une seule circonstance, contre le Japon en 1945 - deux bombes ont été lancées sur le Japon. Aucune riposte n'était possible.

Son emploi n'a été envisagé, dans la gestion d'une crise - la crise de Cuba - qu'une seule fois, à un moment où la supériorité des Etats-Unis était encore absolue par rapport à l'Union soviétique.

C'est pourquoi quand les SS 20 soviétiques étaient seuls à être déployés en Europe et qu'il n'y avait rien en face, la situation pouvait être celle de la supériorité absolue, et c'est pourquoi le danger existait car la riposte à cette frappe c'était la destruction mutuelle assurée. D'où la nécessité du déploiement des Pershing II, ou bien de l'option zéro.

Quant au désespoir, c'est le cas de la riposte à une première frappe de l'adversaire venant détruire votre territoire ou celui de l'utilisation de l'arme tactique sur le champ de bataille pour stopper une invasion que les armes conventionnelles seraient impuissantes à arrêter.

Ayant beaucoup étudié toutes les hypothèses, je peux vous dire que tous les autres cas de figure sont théoriques et dénués de vraisemblance politique.

C'est pourquoi notre réflexion stratégique à conduire, et dont je vous dirai tout à l'heure, monsieur le ministre, qu'elle doit avoir une dimension européenne que vous n'avez pas mentionnée, notre réflexion stratégique, donc, doit prendre en compte les réalités suivantes :

D'abord, le rôle de la dissuasion nucléaire est d'empêcher la guerre et non de choisir entre une guerre conventionnelle et une guerre nucléaire. Son rôle c'est, en augmentant le risque, de dissuader l'adversaire d'entreprendre une agression.

La deuxième réflexion, c'est que les moyens modernes de destruction conventionnels, s'ils étaient utilisés en Europe, suffiraient à dévaster pour toujours notre continent.

La France ne suit peut-être pas avec toute l'attention désirable le progrès, si l'on peut dire, de l'armement moderne conventionnel, mais l'augmentation de sa puissance destructrice est telle que même s'il n'y avait pas d'emploi de moyens nucléaires, notre continent serait dévasté pour toujours.

C'est pourquoi la réduction du niveau des armements, y compris des armements nucléaires, n'a de valeur que si elle accroît ou, du moins, maintient la sécurité, c'est-à-dire si elle est conduite de telle manière qu'elle diminue les risques d'agression.

Troisième réflexion : dans l'avenir prévisible, une invasion de l'Europe occidentale sera d'autant moins probable qu'elle risquerait de se heurter aux moyens nucléaires américains et nationaux. Ce « couplage du risque », dans la période prévisible, doit être préservé !

Autre réflexion : la sécurité de la France est appelée à se distinguer de moins en moins de celle de ses partenaires de la Communauté, et en particulier du plus important d'entre eux, l'Allemagne fédérale. La mise en place de l'espace unique européen, premier sujet de nos interventions, monsieur le ministre, rend irréaliste, à terme, la survie libre et indépendante de notre pays, au milieu de nos partenaires dont les territoires seraient occupés.

Je sais qu'il faut éviter de faire parler les morts, surtout ceux que l'on respecte le plus. Mais je ne peux m'empêcher de penser qu'un homme de la stature historique du général de Gaulle, celui qui a accueilli le chancelier Adenauer à l'Élysée pour signer le Traité de Paris, aurait discerné le moment où la France devrait prendre en compte la solidarité de sa sécurité avec celle de l'Allemagne fédérale, et en aurait sans doute trouvé l'expression solennelle.

Dernière remarque, nous devons prendre en compte la sensibilité au nucléaire de l'opinion publique allemande. Cela entraîne deux conséquences : faire apparaître, d'une part, avec une plus grande netteté que le maintien d'un dispositif nucléaire diminue le risque d'une invasion du territoire allemand, et donc de sa destruction finale, et accepter, d'autre part, de prendre en compte le fait que l'emploi de nos armes nucléaires doit éviter, jusqu'à la limite du possible, toute frappe sur le sol de nos partenaires.

Nous avons connu quarante ans de paix en Europe, à l'abri du parapluie nucléaire.

Dans le choix de la stratégie qui nous permettra de connaître une période de paix aussi longue - et pourquoi pas ? plus longue - en rendant impossible par son coût et par ses risques, toute invasion de l'Europe de l'Ouest, nous devons rechercher et obtenir l'accord politique et psychologique de nos voisins ouest-allemands. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

C'est aujourd'hui le plus grand enjeu de l'entente franco-allemande. Plus encore, monsieur le ministre, que les affaires budgétaires !

J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt votre développement sur la nécessité d'une réflexion stratégique. J'ai été frappé de voir que le mot « Europe » n'y figurait pas ! Or, je crois qu'il est indispensable qu'il y ait une réflexion européenne sur la stratégie car elle comporte des aspects spécifiquement européens.

M. Jean-Marie Caro. Très bien !

M. Valéry Glacard d'Estaing, président de la commission. Il est bien évident que, par la suite, cette réflexion devra s'intégrer dans la réflexion plus vaste de l'Alliance occidentale, mais il faut d'abord définir au préalable avec soin quels sont les concepts et quels sont les intérêts stratégiques fondamentaux des Européens.

Je souhaite que le Gouvernement français, qui est le mieux placé pour le faire, en prenne l'initiative. Et son cadre naturel me paraît être non celui des Douze, qui n'ont pas d'unité psychologique ou politique sur un tel sujet, mais celui des Etats participant à l'union de l'Europe occidentale.

Mes chers collègues, le troisième et dernier sujet possible du consensus est celui de l'aide aux pays en développement.

C'est encore une constante de notre politique.

En 1975, devant le désordre et les inégalités engendrés dans le monde par la hausse des prix du pétrole, j'ai pris l'initiative du dialogue Nord-Sud. Sa réunion constitutive a eu lieu à Paris. Je me souviens de l'insistance qu'il a fallu déployer auprès du président Boumédiène pour obtenir la participation de l'Algérie et des pays dont elle était alors le porte-parole.

Les liquidités internationales dégagées par la hausse du pétrole ont déclenché un vaste mouvement d'endettement.

Il faut se souvenir qu'à l'époque les prêteurs démarchaient les débiteurs et je me souviens très bien de visites à Paris de chefs d'Etat dont nous connaissions les difficultés financières, qui nous disaient ne pas en rencontrer et avoir reçu récemment de telle ou telle banque américaine ou internationale des propositions de crédits qu'il rembourseraient par la suite.

Les prêteurs démarchaient les débiteurs, en leur expliquant que l'abondance des liquidités internationales combinées avec l'inflation, très forte à l'époque, rendrait facile le remboursement des prêts.

Il s'agissait, à la différence de la période précédente, de crédits remboursables, et non de transferts d'épargne disposés à s'investir durablement dans le développement du pays.

Aussi, lorsque la tendance s'est inversée, et que le prix du pétrole a perdu les deux tiers de sa valeur, j'ai regretté que le dialogue Nord-Sud n'ait pas été relancé, car cette carence démontrait que le Nord proposait le dialogue au Sud lorsqu'il était à son avantage et s'en désintéressait lorsqu'il risquait d'être à son détriment.

Il était visible que la baisse des ressources rendrait difficile le refinancement ou le remboursement des prêts, et qu'il faudrait en venir, un jour ou l'autre, à des solutions plus imaginatives.

La France a joué un rôle positif, que vous avez rappelé, monsieur le ministre, dans la recherche de solutions bilatérales, grâce notamment à la qualité de sa représentation au Fonds monétaire international.

Dans un premier temps, on a évité la crise.

Mais cela ne nous dispense pas de prendre une vue d'ensemble d'un endettement qui porte désormais sur plus de 1 000 milliards de dollars, qui pèse en partie sur les pays les plus pauvres du monde, et dont les charges annuelles absorbent 28 p. 100 des recettes d'exportation des pays débiteurs.

Le Président Mitterrand a avancé un certain nombre de propositions à l'occasion du sommet, par ailleurs inutile, réuni à Venise.

M. Jean-Marie Caro. Très bien !

M. Valéry Giscard-d'Estaing, président de la commission. La position française devrait prendre en compte, me semble-t-il, les éléments suivants : pour les pays les plus pauvres, monsieur le ministre, la seule position réaliste est celle d'un moratoire d'une partie de leur dette publique. Son remboursement n'est qu'un artifice comptable.

Nous savons fort bien qu'il faut réalimenter les ressources des pays en question pour qu'ils puissent, en apparence, procéder à de tels remboursements.

La France a procédé à un tel moratoire pour les pays africains les plus pauvres en 1979 et vos prédécesseurs à l'Assemblée nationale avaient voté en faveur de cette disposition. Bien entendu, les critères de choix des pays et de choix des dettes doivent être soigneusement précisés.

Concernant les prêts nouveaux, les institutions internationales doivent privilégier les transferts d'épargne réelle, destinés à s'investir durablement, par rapport aux opérations de crédit à moyen terme remboursable.

Quant aux remboursements de prêts anciens, on propose de mettre en place des mécanismes pour financer l'allongement de leur durée, et la substitution de taux d'intérêt fixes et modérés à leurs taux initiaux variables et souvent élevés.

Enfin, monsieur le ministre, dernier point que je souhaite voir repris à son compte par le Gouvernement français, les contributions qu'il est normal d'attendre des pays encore faiblement donateurs, comme le Japon, qui annoncent un accroissement important de leur aide extérieure, doivent être couplées avec la réduction de l'endettement. Il faut rechercher des solutions et des applications de cette aide qui soulagent en même temps la situation des pays débiteurs.

Mes chers collègues, ces trois sujets de consensus, avec leurs limites, peuvent guider l'action diplomatique de la France dans une période délicate pour nous.

Cette action diplomatique, vous la conduisez, monsieur le ministre, avec une compétence et une franchise d'expression dont chacun vous reconnaît le mérite à la commission des affaires étrangères.

Et si j'ai parlé d'une période délicate, c'est que la France y connaît l'existence simultanée de deux majorités différentes : la majorité présidentielle de 1981 et la majorité législative de 1986.

Dans une telle période, pour garder vis-à-vis de l'extérieur l'unité de notre langage et la totalité de nos moyens d'action, notre politique étrangère doit privilégier tout ce qui nous réunit par rapport à tout ce qui nous divise.

Nous apercevons, je crois, les sujets du consensus national possible : préserver notre identité nationale, tout en organisant notre participation à la vie d'un vaste ensemble, celui de la Communauté européenne ; contribuer à la réduction des armements, tout en maintenant un niveau élevé de sécurité pour nous-mêmes et pour nos partenaires européens ; protéger nos intérêts économiques et notre emploi, tout en améliorant la répartition des richesses et des activités dans le monde.

Puisse, mes chers collègues, ce débat en faire avancer la cause ! (*Applaudissements prolongés sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

M. le président. La parole est à M. Roland Dumas, premier orateur inscrit.

M. Pierre Mauyer. Ça va être une autre chanson !

M. Roland Dumas. Monsieur le président, monsieur le ministre des affaires étrangères, mes chers collègues, je me réjouis d'autant plus de la tenue de ce débat de politique étrangère que je l'ai moi-même souhaité et que comme on vient de le rappeler, il sera sans doute le seul grand débat sur ce sujet pendant deux années de notre législature, si j'excepte le débat qui a eu lieu sur la ratification de l'Acte unique et les débats budgétaires qui suivent un rituel particulier.

Vous avez rappelé, monsieur le ministre des affaires étrangères, qu'une politique tournée vers l'extérieur doit tenir compte des réalités. Permettez-moi d'ajouter qu'elle se juge aussi à ses résultats.

Mais elle se mesure aussi à l'ampleur des initiatives prises. Permettez-moi d'ajouter encore qu'elle doit s'apprécier par rapport aux valeurs essentielles qui sont la caractéristique d'une nation.

Un des résultats du sommet de Venise illustre mon propos.

Que les sept pays les plus riches du monde décident, à la demande du Président de la République française, de consacrer effectivement 0,7 p. 100 de leur produit intérieur brut à l'aide au développement, constitue l'une de ces initiatives heureuses que la France peut entreprendre. Elle fait oublier

la déclaration du ministre de la coopération de 1986 - « Adieu à Cancun » - qui se voulait polémique et fut surtout mal reçue dans le tiers monde.

L'exemple que je viens d'évoquer montre que la France fait bonne figure sur la scène internationale, quand elle le veut.

C'est de cette volonté d'agir que je souhaite parler à propos des rapports Est-Ouest et de l'Europe.

Mesdames et messieurs, tout le monde s'accorde à dire que la voie est libre pour la signature d'un accord de désarmement nucléaire américano-soviétique qui interviendra vraisemblablement avant la fin de l'année 1987.

Les discussions portent encore sur le contrôle de ce désarmement, mais elles devraient prendre fin dans le courant du mois de septembre prochain.

Une nouvelle rencontre entre M. Reagan et M. Gorbatchev suivra. Elle aura lieu à Washington à l'occasion de la signature même de l'accord.

Ainsi s'achève la première phase du désarmement mondial.

Permettez-moi d'exprimer une satisfaction, un regret, puis un espoir.

Notre génération, celle de l'après-guerre, va connaître le premier accord de réduction effective des arsenaux nucléaires depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale.

Même si cette réduction est limitée à 10 p. 100 des arsenaux des deux super-puissances, même si elle laisse intacts des dispositifs d'engins impressionnants, l'accord sur les missiles nucléaires intermédiaires de longue et courte portée, double option zéro comme on dit, n'en constitue pas moins une grande satisfaction pour le monde entier, pour un pays comme la France qui contribue à l'œuvre de paix.

Mon regret se nourrit du manque de cohérence dont l'Occident a fait preuve en cette circonstance.

Comment peut-on trouver à redire de la conclusion d'un arrangement voulu par le plus fort et le plus puissant dans le camp occidental ?

N'est-ce pas le président Reagan qui choisit d'ouvrir la négociation sur la bombe atomique et fixe les modalités de cette négociation ?

La perspective d'élimination ou de réduction des forces nucléaires intermédiaires américaines et soviétiques en Europe n'avait-elle pas été envisagée depuis longtemps par les Occidentaux, notamment au sein de l'O.T.A.N., dès 1979 et de nouveau en 1980 et en 1986 ?

L'accord n'apparaissait-il pas en filigrane dès les premières conversations de Genève ?

Certes, il eût été préférable que le premier acte de désarmement concernât la diminution de 50 p. 100 des armements nucléaires stratégiques.

Mais, comme l'a rappelé fort justement le Président de la République récemment, « mieux vaut désarmer que surarmer ».

Mon regret, toujours, tient au fait que les Européens ont manqué d'esprit de cohésion. La discussion était nécessaire entre eux, mais le manque d'expression commune est à déplorer. Je le regrette d'autant plus qu'ils furent d'accord sur la réponse à faire, en définitive.

Chaque pays a conduit isolément sa réflexion et les Européens n'ont pas été capables de parler d'une même voix.

L'Europe a laissé passer une occasion d'émerger de belle façon dans une discussion qui la concerne au premier chef.

La France, permettez-moi de vous le dire, monsieur le ministre, aurait sans doute pu faire davantage pour parvenir à un meilleur résultat.

Encore eût-il fallu que le gouvernement français manifestât en son sein plus de solidarité sur le sujet.

Une regrettable cacophonie publique s'est instaurée entre le Premier ministre et ses ministres, entre les ministres eux-mêmes, entre le Premier ministre et lui-même. Je n'aurai pas la cruauté de rappeler ici les propos des uns et des autres. Le respect des convenances inspire quelquefois le silence.

Mais tout de même !

Croyez-vous, monsieur le ministre, que la référence à Munich faite par l'un de vos collègues était bien utile ?

Croyez-vous que l'interview donnée par ce même ministre pour dénoncer un accord auquel il venait de souscrire était chose convenable ?

Mon espoir, enfin : il tient en peu de mots.

Que le Gouvernement retrouve plus de dignité de comportement et aborde la deuxième phase du désarmement mondial avec une plus grande détermination.

Comment et sur quelles idées directrices ? Telle est la question que je voudrais maintenant examiner.

Il ne fait pas de doute que la prochaine initiative diplomatique de l'Union soviétique se fera en direction de l'Europe. Préparons-nous donc à cette éventualité.

Posons le problème en termes de sécurité globale, entre nous, je veux dire entre Européens. Et le propos a déjà été tenu ici même il y a quelques minutes. Sachons ce que nous voulons avant d'en faire part aux autres.

Je constate, avec un certain soulagement, qu'un premier pas vient d'être fait à Reykjavik. Et je vous remercie, monsieur le ministre, d'avoir donné des informations précises à ce sujet à l'Assemblée nationale.

Je me réjouis aussi qu'ait pris fin la discussion plus ou moins utile sur le lieu des prochaines rencontres C.S.C.E., O.T.A.N., et j'en passe.

Plus importante en effet est la question de savoir si la discussion s'orientera ou non vers l'option triple zéro comportant la disparition des armes nucléaires à très courte portée en Europe.

La République fédérale d'Allemagne le souhaite. Pas nous, tout au moins le Gouvernement de la France. Un travail d'harmonisation s'impose. Il est temps de l'entreprendre.

Il faut ensuite réaffirmer l'intangibilité de notre force de dissuasion, sans perdre de vue toutefois que la question de son entretien et de son maintien, nous sera posée un jour prochain, ainsi que l'a annoncé à plusieurs reprises M. Gorbatchev, notamment, vous vous en souvenez, lors de sa visite en France.

Sommes-nous préparés à cette rude empoignade ?

Il faut enfin, et d'entrée de jeu, que soit abordé le problème complexe des armements conventionnels et chimiques. Comment peut-on prétendre à plus de sécurité en Europe si la disproportion dont jouit l'Union soviétique dans ces deux domaines n'est pas sérieusement examinée ? Et cette constatation de la suprématie de l'U.R.S.S. sera plus évidente au fur et à mesure que se dérouleront les négociations éventuelles sur l'option triple zéro. Il est urgent d'en débattre.

Qu'il me soit permis d'ajouter un mot sur la méthode. Hormis l'initiative première, celle du président Reagan, les propositions de désarmement ont toujours été le fait de M. Gorbatchev. Elles ont été formulées sur un rythme chaque fois plus accéléré. Elles ont pris de court les Occidentaux. A la surprise s'est ajouté souvent le désarroi. Evitons de nous retrouver dans une situation semblable.

La France, et la France seule, peut lancer une grande concertation sur la sécurité en Europe. Je l'appelle de tous mes vœux. Elle ne peut se faire que sous l'égide et la conduite du Président de la République, responsable de notre diplomatie et de nos armées.

N'oublions jamais que c'est le défaut de concertation qui a réveillé les craintes d'une dérive de la République fédérale d'Allemagne vers la création d'une zone dénucléarisée au centre du vieux continent.

C'est avec elle, la République fédérale d'Allemagne, qui est au cœur de toutes discussions, que doivent commencer des consultations sérieuses comme cela fut le cas déjà lors du sommet franco-allemand de février 1986.

Les conversations que nous venons d'avoir à Bonn, à l'occasion du récent déplacement de la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale reçue au Bundestag, complétées par des entretiens avec le chancelier Kohl et le ministre fédéral des affaires étrangères, M. Genscher, ont montré à la fois la disponibilité de nos voisins d'outre-Rhin sur ce sujet et leur profonde interrogation sur nos intentions.

Les points de vue qui se sont exprimés à cette occasion ne sont pas éloignés. Encore faut-il en avoir le cœur net.

Les bonnes relations qui existent entre les dirigeants des deux pays et qui se sont renforcées au cours des dix dernières années créent des circonstances extrêmement favorables à la réalisation de ce projet.

C'est grâce au débat sur la sécurité globale du vieux continent que l'Europe occidentale trouvera un nouvel équilibre et qu'elle abordera, dans la solidarité de l'alliance, une discussion approfondie avec l'U.R.S.S. et les pays du Pacte de Varsovie.

Mesdames et messieurs, j'ai dit l'Europe occidentale, et le moment est venu de l'évoquer.

L'Europe entière reconnaît un certain mérite à la présidence française qui s'est exercée pendant le premier semestre de 1984. La période fut marquée par l'apurement des contentieux et par un nouvel élan donné à la Communauté économique.

Qui ne se souvient du contraste entre le succès du conseil européen de Fontainebleau de juin 1984 et l'échec du sommet d'Athènes quelques mois auparavant ?

Les voies ouvertes avant 1981 ont été exploitées et approfondies pendant cette présidence et de nouvelles voies ont été ouvertes : l'Europe des citoyens, l'élargissement à l'Espagne et au Portugal - dont le débat montrera qu'il fut une bonne affaire pour l'économie française contrairement aux idées reçues et répandues ici et là ; l'Acte unique, qui annonce le grand marché intérieur et pose les bases de l'Europe politique ou encore Euréka. Mais j'arrête là cette énumération.

Cet élan faisait suite aux initiatives qui l'avaient précédé et à l'origine desquelles la France s'était trouvée. En 1974, le conseil européen, et en 1979 la mise en place du Parlement européen élu au suffrage universel, puis l'institution du système monétaire européen.

L'Europe avançait à pas comptés, mais elle avançait, dans la continuité d'un dessein.

Je n'en dirai pas autant de la période qui s'est écoulée depuis le mois de mars 1986. Le Gouvernement semble gérer au jour le jour l'acquis européen sans souci des grandes perspectives. Je vous concède, monsieur le ministre, que ce n'est pas négligeable, mais permettez-moi d'ajouter que ce n'est pas suffisant.

Certes, le trentième anniversaire du Traité de Rome a été fêté avec éclat, le projet Euréka est expliqué en long et en large sur nos écrans de télévision, l'échéance de 1992 est rappelée à grand renfort de propagande aux Français.

Mais je crains que les considérations de politique intérieure ne l'emportent sur une véritable volonté de faire avancer l'Europe.

Il n'était pas souhaitable de rouvrir la polémique sur l'élargissement à l'Espagne et au Portugal. Les faits, du reste, donnent tort à ceux qui voulaient le remettre en question.

M. Guy-Michel Chauveau. Très bien !

M. Roland Dumas. Le projet Euréka fut trop longtemps boudé par le Gouvernement, au point que ce sont désormais les autres Européens qui s'en sont emparés et, quand vous en parlez, votre enthousiasme vous fait omettre de rappeler à qui revient le mérite de sa conception, de sa réalisation et de son lancement.

L'année 1992, enfin, m'apparaît davantage comme un slogan électoral que comme une réalité dans l'esprit de certains.

A propos du grand marché intérieur, vos récentes déclarations, monsieur le ministre des affaires étrangères, devant la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale, ne sont pas faites pour nous rassurer sur le respect de l'échéance.

L'absence de calendrier précis du côté français, une certaine nonchalance quant au respect de la date de 1992 elle-même rendent les choses plus difficiles et le résultat plus incertain.

C'est à tort, me semble-t-il, que le Gouvernement considère que 1992 ne serait pas une date « butoir ». Vous déclarez, monsieur le ministre, qu'après l'échéance « il y aura lieu de procéder à un recensement des mesures d'harmonisation qui n'auront pas été prises ». Ces propos sont loin d'être dynamisants.

Il est certes légitime de penser à la « défense des intérêts majeurs de notre pays », mais cela ne doit pas servir de justification à tous les retards.

M. Michel Debré. Si, justement !

M. Roland Dumas. Pour aller plus vite et tenir les délais, il faudrait faire preuve de plus d'audace. C'est le contraire qui se produit.

Alors que le texte de l'Acte unique prévoit de recourir très largement et le plus souvent possible au vote à la majorité qualifiée, vos services n'ont-ils pas entrepris récemment une tournée des capitales pour savoir dans quelles conditions pourrait revivre le compromis de Luxembourg ?

M. Michel Dabré. Tant mieux !

M. Roland Dumas. Enfin, M. le ministre chargé des affaires européennes, que je salue au banc du Gouvernement, me donne assez souvent l'impression d'être mis en tutelle, comme si l'on redoutait à la fois le zèle de sa jeunesse et la contagion de sa foi européenne. (*Sourires.*)

Bref, le Gouvernement devrait redoubler d'énergie face à l'ampleur des problèmes que pose la réalisation du grand marché intérieur. Il apparaît au contraire, là où tout se commande et se décide, comme frileux.

Prenons-y garde. Si le Gouvernement n'exprime pas une volonté politique claire, le désenchantement prévaudra et finira par l'emporter.

Le pessimisme ne commence-t-il pas à gagner les milieux d'affaires et financiers qui s'étaient cependant préparés à l'idée de ce grand marché pour 1992 ?

Une étude récente de la Banque privée de gestion financière concluait en ces termes : « La réalisation du grand marché intérieur européen en 1992 devient une perspective encore incertaine mais crédible pour les agents économiques qui l'intègrent progressivement dans leur stratégie. »

Qu'en sera-t-il dans quelques mois si le Gouvernement ne force pas l'allure ?

Je vais du reste, monsieur le président, forcer la mienne pour respecter le temps de parole qui m'a été imparti. (*Sourires.*)

Cependant, des circonstances exceptionnelles apparaissent qui permettent d'avancer pour qui en aura la volonté.

Les opinions publiques des douze pays de la Communauté souhaitent le resserrement de l'Europe.

Dans l'Hexagone, « deux Français sur trois » expriment ce sentiment. Pardonnez-moi de ne pas respecter la législation sur les droits d'auteur. (*Sourires.*)

La dernière ratification, intervenue en Irlande, montre que les pays les plus réservés ont maintenant franchi le pas.

L'Allemagne assumera la présidence de la Communauté économique européenne à partir du 1^{er} janvier prochain.

Il nous faut profiter de la détermination forte du chancelier Kohl telle qu'elle s'est exprimée au cours des entretiens que j'évoquais il y a un instant : « Nous essayerons de faire aussi bien que les Français à Fontainebleau », nous a-t-il déclaré.

Ce sera le moment de proposer à nos partenaires des projets communs franco-allemands, mais élaborés avec tous les autres pays de la Communauté. La République fédérale y est prête. Le sommes-nous ?

M. le président de la commission des affaires étrangères a rappelé que notre commission apportera sa contribution à cette élaboration. Dans sa séance du 11 juin dernier, elle a pris la décision de nommer quatre rapporteurs sur des thèmes porteurs d'avenir.

Et je voudrais remercier mes collègues qui m'ont confié le rapport sur la présidence de l'Europe et sur les moyens d'améliorer l'efficacité des institutions européennes. Je compte déposer mon rapport avant la fin de l'année en cours.

Ce sont des thèmes majeurs. Ils nous permettent de porter nos regards au-delà de 1992 et de préparer l'Europe de la fin du siècle.

La représentation nationale, mesdames, messieurs, dans sa grande majorité, n'a pas manqué les rendez-vous qui lui ont été fixés quand il s'agissait de l'Europe.

Tous ceux qui ont ratifié l'Acte unique européen, que j'ai eu l'honneur de signer comme membre du gouvernement précédent, devraient se retrouver pour poursuivre cette tâche exaltante : la construction de l'Europe. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur divers bancs du groupe U.D.F.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Marie Le Pen.

M. Jean-Marie Le Pen. Monsieur le président, monsieur le ministre des affaires étrangères, mes chers collègues, l'inconvénient des sujets sur lesquels on a peu de pouvoirs, c'est qu'ils prennent assez facilement un tour convenu et font l'objet d'un consensus plus verbal que profond. Aussi convient-il de cerner ce qui est essentiel dans la politique étrangère d'un pays.

C'est bien sûr d'abord la sécurité. Première des libertés, premier des devoirs de l'Etat, la sécurité du territoire, l'intégrité des frontières et la sécurité des populations. C'est aussi

le développement de la liberté d'action du pays, le maintien de l'indépendance nationale, la défense des intérêts nationaux, en coordination avec ceux de nos alliés et de nos amis.

Si la diplomatie est un art, la politique étrangère est une réalité.

La faiblesse de la France, à cet égard, est que, malgré le consensus, elle ne parle pas d'une seule voix. Le Président de la République, le chef du Gouvernement et vous-même, monsieur le ministre, êtes trois personnes distinctes, et vous devez, sans toutefois y réussir à chaque fois, vous efforcer de faire parler la France d'une même bouche.

Le Président de la République voyage beaucoup, le Premier ministre aussi. Mais les résultats concrets de ces voyages ne sont pas toujours assurés. A quoi servent-ils ? Quelles sont d'ailleurs les lignes de force de votre politique ? La représentation nationale a du mal à les percevoir, alors que ce débat, on l'a déjà souligné, est le premier et sera sans doute le dernier sur la politique étrangère dans cette assemblée avant l'élection présidentielle.

Au demeurant, personne n'a été surpris par votre discours, puisque vous l'aviez déjà prononcé le 4 juin devant le Sénat (*Sourires*) auquel vous aviez fait l'honneur de l'informer des grandes lignes de votre politique. Rien n'est d'ailleurs marquant dans la politique étrangère de la France. Bien souvent, la fermeté des propos contraste avec l'efficacité des actions. La raison en est simple. Pour conduire une politique étrangère cohérente, il faut des principes directeurs et vous nous semblez, monsieur le ministre, ne pas en avoir.

On peut, sans boussole, se promener à travers le monde, mais le vent n'est utile qu'à celui qui sait où il va. Faute de quoi, on ne peut prétendre peser sur les événements. Ces principes directeurs, je vais permettre de vous en suggérer quelques-uns tirés du bon sens comme de l'histoire et plus généralement de la théorie des relations internationales.

Il nous faut d'abord savoir quelles sont les menaces auxquelles nous devons faire face. Il nous faut ensuite identifier nos amis et nos préférences, veiller à maintenir un équilibre et une réciprocité dans nos relations avec les autres Etats du monde ; il faut enfin se garder de vouloir à toute force faire coïncider morale et politique.

Quelles sont les menaces qui pèsent sur notre pays, et plus généralement - car je partage l'avis dominant dans cette assemblée selon lequel nous ne pouvons avoir une vue strictement nationaliste et française de ces problèmes - sur l'Europe ? C'est, en effet, l'intérêt bien compris de la France que de l'intégrer dans celui de l'Europe.

Il fut un temps où il était de bon ton de prétendre que la France n'avait que des amis. C'est une illusion sur laquelle nous avons eu hélas ! l'occasion de revenir et il faut bien admettre que nous avons des adversaires. Notre rôle d'hommes politiques est de prévoir que certains d'entre eux pourraient - ce qu'à Dieu ne plaise ! - se transformer en ennemis.

Le premier de ces adversaires, vous l'avez quasi unanimement désigné, c'est l'U.R.S.S., qui maintient depuis quarante ans sous sa botte dictatoriale une partie importante de l'Europe, au mépris du droit des gens et des principes démocratiques qui inspirent votre action à l'égard de tant de pays, il faut bien le dire, souvent moins puissants que l'U.R.S.S. (*Applaudissements sur les bancs du Front national [R.N.]*)

La nouveauté ou la novation même que constitue la diplomatie soviétique de M. Gorbatchev ne doit pas nous faire oublier - l'expérience des générations précédentes nous l'a appris - que le sourire lui-même peut être une arme s'il déguise une intention et masque une volonté. Or j'ai été frappé de voir aux Etats-Unis combien de « faucons », comme Mme Kirkpatrick, ont succombé au charme de Mme et M. Gorbatchev.

Suffit-il d'une poignée de main pour effacer la réalité que j'ai décrite, le mur de Berlin et la plus formidable quantité d'armements jamais accumulée dans un pays ?

Au moment où M. Gorbatchev propose aux Américains un désarmement nucléaire limité, on est bien obligé de constater que la force militaire soviétique n'a cessé de croître, et ce dans tous les domaines, que ce soit sur terre, sur mer, dans les airs, que ce soit sur les plans nucléaire, chimique, conventionnel. Dans tous les domaines, l'effort patient mais colossal d'armement et même de surarmement de l'Union soviétique ne s'est jamais démenti.

L'Union soviétique vient de doter l'une de ses armes conventionnelles redoutables, son arme blindée, d'un procédé qui prend pratiquement à contre-pied tous les moyens de défense antichars. Il s'agit du blindage réactif qui fait craindre qu'en cas d'attaque surprise de style conventionnel, les troupes de l'O.T.A.N. et de l'Europe soient dans l'incapacité de faire face.

Bien sûr, chacun d'entre nous a l'espoir que la paix durera tout en sachant que l'histoire du monde est une longue histoire de guerres, entrecoupée de rares périodes de paix. Il appartient aux responsables politiques de ne pas imaginer seulement, à l'instar des cœurs purs, les hypothèses favorables.

Il faut donc juger M. Gorbatchev sur la réalité des faits. S'il veut montrer sa bonne foi et sa bonne volonté, s'il veut prouver que quelque chose a changé en Union soviétique - ce que personnellement je vous avoue ne pas croire -, il a de multiples occasions de nous le démontrer, que ce soit, par exemple, en faisant évacuer l'Afghanistan. Car nous avons connu d'autres chefs soviétiques qui ont inauguré leur période de pouvoir par des sourires. Mais les sourires n'ont pas empêché Khrouchtchev d'écraser Budapest sous les chenilles de ses chars. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

Comme l'a suggéré le président Reagan, l'U.R.S.S. pourrait procéder au démantèlement du honteux mur de Berlin ; elle pourrait aussi, somme toute, mettre en œuvre les accords de Yalta et permettre que, derrière le rideau de fer, les pays européens occupés puissent décider librement de leur sort, s'autodéterminer en quelque sorte, après, bien sûr, que l'armée soviétique les eut évacués.

Mais M. Gorbatchev ne fait rien de tout cela ! Il propose une dénucléarisation moyenne, mitigée, qui évidemment a de quoi séduire, en particulier les populations les plus directement menacées par la mise en place du système des armes SS 20. Mais ce que nous refusons, ce n'est pas seulement de mourir de l'arme nucléaire, c'est aussi de ne pas tomber en esclavage.

On ne peut faire l'impasse sur le partage du monde entre deux systèmes, que l'on pourrait schématiquement définir comme étant celui du goulag et celui de la liberté. Essayer de faire croire qu'il y a finalement coexistence possible, c'est se tromper lourdement. Vous savez bien qu'entre ces deux systèmes, c'est une lutte à mort qui est engagée et que l'un l'emportera sur l'autre. Dans ce combat-là, l'Union soviétique et le communisme international disposent d'avantages considérables et notre vigilance ne doit, à aucun moment, être prise en défaut si nous voulons assumer notre responsabilité.

Je regrette que la conception que l'Occident a de cette lutte soit trop souvent éloignée de la vérité.

Je déplore également que nous nous en tenions à une attitude strictement défensive, non point que je sois, comme d'autres l'ont été, en d'autres temps, partisan d'un *roll-back* militaire, d'une contre-offensive militaire, mais parce que je crois que nous nous privons ainsi d'un moyen efficace d'assurer la paix en laissant comme toute l'Union soviétique à l'abri d'une offensive politique ou idéologique. L'arme de la liberté, c'est une arme puissante et la revendication du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, doit être, en toutes circonstances, opposée à l'Union soviétique (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national, [R.N.]*) comme de temps en temps vous l'opposez, mais malheureusement uniquement à des pays qui sont nos alliés !

Quels sont les principes qui doivent nous guider quant à nos préférences ?

Il y a d'abord, la préférence européenne et il convient de mener, le plus rapidement possible, une politique de défense commune dont l'axe doit être - en cela je rejoins les orateurs précédents - une alliance privilégiée entre la République fédérale d'Allemagne et la France pour des raisons stratégiques évidentes.

Je suis d'accord pour porter la limite de notre frontière stratégique sur l'Elbe, mais je crois que nous devons en même temps faire comprendre à nos partenaires que seule l'installation de moyens nucléaires neutroniques, purement défensifs, est de nature à nous mettre à l'abri de ce que je crains personnellement le plus, c'est-à-dire une offensive surprise de style classique, lancée par l'Union soviétique en une période qui lui serait la plus favorable et lui permettrait de prendre, par surprise en quelque sorte, des pays pacifiques. Je crois que l'installation de telles armes sur le territoire de

la République fédérale d'Allemagne, évidemment avec son accord, permettrait de constituer un sanctuaire à mon avis inviolable parce que, qu'on le veuille ou non, la politique étrangère a également pour but de nous donner la plus grande possibilité d'action.

Or nous vivons sous la menace d'une intervention militaire soviétique, vous le savez bien, monsieur le ministre. Dans ce domaine, le dispositif d'attaque soviétique se perfectionne non seulement par la mise en œuvre globale des effectifs de premier rang, par le rapprochement de l'état-major de guerre, par la mise en place d'engins de franchissement et de pipelines accompagnateurs des unités ou des armées blindées, mais également par l'action de la diplomatie soviétique. Nous devons en tenir compte au premier chef.

Il faut donc construire l'Europe militaire. Nous en sommes encore loin et nous n'avons pas beaucoup progressé malgré les bruits inquiétants venus de l'autre côté de l'Atlantique selon lesquels certaines forces politiques américaines souhaiteraient, sinon un découplage total, du moins le retour des éléments militaires dans leur pays. Il est impératif, je le répète, de mettre d'urgence en œuvre une politique de défense européenne. Le répit qui nous a été laissé à certainement été bénéfique, mais n'en abusons pas parce que le jour viendra où les Européens devront faire face à cette menace, sinon seuls du moins comme acteurs principaux.

Notre deuxième préférence doit être la préférence occidentale. Il s'agit certes bien évidemment de celle envers les Etats-Unis d'Amérique qui sont nos alliés fidèles, mais il faut aussi penser, plus généralement, à tous les pays qui partagent notre philosophie de la vie et de l'action.

Il y a enfin la préférence traditionnelle en vertu de laquelle nous devons préférer les Etats avec lesquels nous avons eu des liens historiques, comme, par exemple, le Liban (*Très bien ! sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*) et nombre de pays africains dont certains ont, à notre égard, une attitude sympathique et coopérative.

La troisième règle est celle de la réciprocité.

Elle doit d'abord s'exercer dans les relations diplomatiques. On comprend mal, en particulier, que nous accueillions chez nous des effectifs diplomatiques hors de proportion avec ceux que nous entretenons dans les Etats correspondants ; je pense, en particulier, aux pays de l'Est et à des Etats du Moyen et du Proche-Orient. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

La réciprocité doit aussi jouer dans les relations politiques. La France aide actuellement un grand nombre de pays en voie de développement. Nous préférons rendre notre aide sélective afin qu'elle soit efficace en faveur de pays qui manifestent de façon concrète leur sympathie et leur volonté de coopération à l'égard de la France. Dans le même esprit, nous souhaiterions que soient révisées les contributions que nous accordons à divers organismes internationaux dont certains ne sont, purement et simplement, que les relais de l'action subversive du communisme, voire du terrorisme. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

Enfin, nous désirerions que ne soient pas confondues dans cet art réaliste qu'est celui de la politique étrangère, morale et politique. C'est le dernier principe que je voudrais défendre. Au nom de la morale, au nom des droits de l'homme, l'Occident a abandonné de nombreux pays au communisme ou à l'intégrisme plutôt que de soutenir des régimes certes imparfaits.

Ainsi l'Indochine a perdu sa liberté et d'aucuns, qui portèrent les valises du Viêt-minh, pleurent aujourd'hui à la vue des *boat people* dans l'existence desquels ils portent pourtant une certaine responsabilité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

Ainsi l'Iran a basculé dans la dictature intégriste parce que le président Carter et le président Giscard d'Estaing ont - passez-moi l'expression - laissé tomber le chah d'Iran sous prétexte qu'il n'était pas un parangon des droits de l'homme. Avons-nous gagné au change ? Le résultat est que l'Iran connaît une dictature sanguinaire et rétrograde qui menace maintenant de déstabiliser l'ensemble des pays musulmans.

Le mieux, dans ce domaine comme dans tant d'autres, est souvent l'ennemi du bien. Evitons donc de recommencer !

J'ai déploré, je dois le souligner, monsieur le ministre, vos propos sur l'Afrique du Sud. Gardons-nous de répéter à l'égard de ce pays les erreurs commises par l'Occident en Indochine, au Nicaragua, en Iran. N'oublions pas que c'est dans ce pays que le revenu par tête pour les noirs est, de

loin, le plus élevé du continent africain. N'oublions pas non plus qu'aujourd'hui la majeure partie des victimes des affrontements qui s'y produisent ne sont pas le fait du maintien de l'ordre gouvernemental, mais des attaques terroristes de l'A.N.C. aidées par les pays frontaliers et non l'inverse, comme vous l'avez prétendu. *(Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.].)*

Voilà, mes chers collègues, les propos que je souhaitais tenir dans le court laps de temps qui m'a été imparti.

Il faut défendre les intérêts de la France et des Français d'abord. Pour permettre le rayonnement de notre pays, il faut reconstituer sa puissance, redonner à l'Europe, Belle au bois dormant de la scène internationale, son rôle irremplaçable dans le monde. Une Europe indépendante et maîtresse d'elle-même doit être notre objectif pour le troisième millénaire.

Cela passe, d'abord, par le refus de la résignation. L'Europe, qui a apporté au monde la civilisation moderne, ne doit pas accepter d'être culpabilisée ni par son histoire coloniale ni par le rappel incantatoire des guerres mondiales qui l'ont déchirée. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Front national [R.N.].)*

Il est temps de déculpabiliser les Européens si nous voulons construire l'Europe. De même, la division de l'Europe ne doit pas être considérée comme une donnée éternelle. Nous devons garder dans notre cœur le souci de libérer les nations captives de l'Europe de l'Est et d'abattre le mur de la honte, comme ce rideau de fer qui déchire notre continent. *(Applaudissements sur les mêmes bancs.)*

L'Europe peut et doit être fière de ce qu'elle a légué au monde. Elle doit veiller à protéger son identité et je me suis félicité, monsieur le ministre, de vous entendre, bien qu'il y ait souvent loin des paroles aux actes, défendre l'identité nationale et l'identité européenne.

Il faut que nous cherchions à permettre à nos compatriotes d'Europe de l'Est de recouvrer, eux aussi, leur indépendance. Tel est le grand dessein que nous pouvons offrir à notre jeunesse. Elle en est digne. *(Applaudissements prolongés sur les bancs du Front national [R.N.].)*

M. le président. La parole est à M. Alain Peyrefitte.

M. Alain Peyrefitte. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, est-ce un hasard si les grandes manœuvres de la diplomatie soviétique d'un côté, la reconquête foudroyante de leur territoire par les Tchadiens de l'autre, constituent les deux événements les plus significatifs de ces deux derniers mois pour les relations extérieures de la France ?

(M. Claude Labbé remplace M. Jacques Chaban-Delmas au fauteuil de la présidence.)

PRÉSIDENCE DE M. CLAUDE LABBÉ, vice-président

M. Alain Peyrefitte. M. Gorbatchev a entamé la course au désarmement avec autant de détermination que les soldats tchadiens ont foncé à travers le désert. L'Union soviétique lance des propositions et des contre-propositions comme on lance des offensives et des contre-offensives. Elle évite certaines discussions comme on contourne une ligne de fortifications. Elle prend au mot ses interlocuteurs comme on prend un adversaire à revers. Bref, les négociations ont aujourd'hui l'allure d'une guerre de mouvement. Il ne s'agit plus de tenir des positions mais de déborder l'adversaire.

Force est de constater que les propositions soviétiques sur le désarmement ont pris de court les Occidentaux. Pourtant il y a longtemps déjà que la France a compris que l'Europe ne devrait pas compter s'abriter éternellement sous le parapluie nucléaire américain comme derrière une ligne Maginot défendue par d'autres.

L'état actuel des négociations entre l'Union soviétique et les Etats-Unis ne fait que confirmer ce que le général de Gaulle avait deviné, il y a trente ans, et nous ne pouvons que nous féliciter de voir le Président de la République, le Premier ministre, vous-même et votre collègue de la défense rivaliser de fermeté pour réaffirmer l'indépendance de notre force nucléaire de dissuasion, car il ne fait guère de doute que M. Gorbatchev essaie d'enfoncer un coin dans le dispositif de défense de l'Europe. Nous ne sommes pas loin du fameux « découplage » entre les Etats-Unis et l'Europe qui aurait pour résultat de laisser l'Europe sans protection non

seulement contre les forces classiques, infiniment supérieures, du pacte de Varsovie mais aussi - on ne le souligne pas assez - contre les fusées nucléaires soviétiques.

En effet, lorsque l'Union soviétique aura retiré ses SS 20 de l'Europe orientale, elle aura toujours la possibilité d'atteindre l'Europe occidentale par l'ensemble de ses forces stratégiques. Rien n'aura changé dans notre vulnérabilité à ses missiles. En revanche, la disparition des Pershing II et des missiles de croisière signifiera que les Etats-Unis auront perdu une grande part de leur capacité de riposte en Europe.

Nos amis américains nous disent volontiers : « De quoi vous plaignez-vous ? Nous revenons simplement à la situation qui a précédé l'installation des SS 20 et des Pershing ! » Vous avez d'ailleurs monsieur le ministre, semblé reprendre ce raisonnement à votre compte. Cela est sans doute vrai, mais l'installation des fusées Pershing, décidée par le président Carter, encouragée du côté français par le président Giscard d'Estaing et au Bundestag par le Président Mitterrand, mise en application par le président Reagan avait fait reculer le neutralisme en Europe de l'Ouest et réalisé le consensus dans le monde occidental.

La volonté conjuguée des gouvernements occidentaux, successivement et simultanément, avait permis de relever la garde. Aujourd'hui tout se passe comme si, tous ensemble, nous acceptions de baisser la garde.

M. Jean-Marie Daillet. Très bien !

M. Alain Peyrefitte. Alors ne nous répondez pas, monsieur le ministre, que l'on revient au *statu quo*. Il n'y a pas de *statu quo*, mais affaiblissement de l'Ouest en face de l'Est.

L'option zéro est, pour l'Europe occidentale, un marché de dupes. Il n'est pas exagéré d'affirmer que la grande négociation Est-Ouest sur le désarmement risque de déboucher silencieusement vers une sorte de nouveau Yalta que les Américains et les Soviétiques concluraient sur le dos de l'Europe. Rien d'étonnant si M. Gorbatchev est tellement pressé de la voir aboutir. Ayant obtenu gain de cause sur ce point, il a beau jeu de multiplier les propositions de dénucléarisation de l'Europe.

De surenchère en surenchère, on en est arrivé à la double option zéro, c'est-à-dire à l'élimination non seulement des fusées à longue portée, mais aussi des fusées à moyenne portée. Les Etats membres de l'Alliance atlantique s'y sont résignés, apparemment plus soucieux de ne pas apparaître désunis et de ne pas décevoir la fraction pacifiste de leur opinion publique, que de préserver leurs intérêts réels.

Mais, du même coup, certains se sont aperçus, notamment en Allemagne, qu'en ne conservant que les armes à très courte portée - jusqu'à 500 kilomètres -, on faisait de l'Europe centrale l'unique champ de bataille d'un éventuel conflit nucléaire. L'essentiel du risque se concentrerait sur l'Allemagne fédérale, qui abrite la quasi-totalité de ces armes. D'où l'idée de la triple option zéro, qui impliquerait pour la France la destruction de ses armes préstratégiques Hadès et Pluton.

Nous n'en sommes pas là. Le Premier ministre a nettement réaffirmé à Moscou que la dissuasion française n'était pas négociable et M. Gorbatchev en a pris acte. Mais si l'on continue sur cette pente, le temps travaille pour lui. Il a déjà obtenu ce soit brisé le consensus occidental qui avait abouti à l'installation des Pershing et qu'il soit remplacé par la résignation collective à les retirer.

En confondant le désarmement et la dénucléarisation de l'Europe, on en est arrivé à une situation pour le moins paradoxale : les Etats-Unis et l'Union soviétique continueraient de posséder suffisamment d'armes nucléaires pour faire sauter plusieurs fois la planète, avec une seule exception, à savoir que les Etats-Unis limiteraient cette capacité à notre continent. L'Europe ne bénéficierait donc plus de l'équilibre qui garantissait sa sécurité depuis l'installation des euromissiles américains. Cette évolution, qu'on le veuille ou non, monsieur le ministre, jette un doute grave sur l'emploi des armes nucléaires américaines au profit de notre continent et diminue sensiblement la force psychologique de la dissuasion.

Autrement dit, avec cette dénucléarisation, les Européens, pour reprendre le slogan pacifiste, ne courent pas moins le risque d'être morts, mais ils courent beaucoup plus celui de devenir rouges ! Et tout cela parce que les négociations suivent un ordre inverse du cours logique. Elles devraient d'abord porter sur la réduction des arsenaux centraux des

deux puissances les plus armées ; quant au désarmement européen, une première étape devrait consister à rééquilibrer les forces conventionnelles. Mais les Soviétiques auraient alors à fournir l'essentiel des efforts de réduction, et ils n'en ont cure.

M. Jean-Marie Daillet. C'est exact !

M. Alain Peyrefitte. Comme ils n'ont pas à se soucier de leur opinion publique, ils ont eu beau jeu de prendre le monde à témoin de leur bonne volonté à propos de ce qui les arrange le plus : une dénucléarisation de l'Europe qui les laisse en position de force.

Tel est le constat objectif auquel on parvient. Sans préjuger la sincérité de M. Gorbatchev, même s'il est un authentique partisan de la paix, reconnaissons qu'il a su imposer aux Occidentaux sa manière de raisonner et faire du désarmement une arme très efficace.

N'oublions pas cependant les leçons de l'histoire. Elle est cruelle pour un peuple qui s'en remet à ses amis du soin d'assurer sa propre défense ou qui fait confiance à ses adversaires éventuels au point d'estimer sa défense inutile.

La paix et la sécurité sont des notions proches, mais non pas identiques. Les propositions de M. Gorbatchev reviennent, en fin de compte, à demander aux Européens de gagner la paix au prix de leur sécurité. C'est d'autant plus habile que c'est là un sacrifice qui séduit les pacifistes, sincèrement convaincus que toute politique de défense implique l'agressivité et accroît les dangers. Le neutralisme avait reculé au moment de l'installation des Pershing, mais il n'avait pas désarmé, lui !

Cette surenchère dangereuse ne peut pas nous laisser indifférents. Nous souhaiterions que le Gouvernement, loin de s'en tenir à l'affirmation statique de sa position, reprenne l'initiative et formule des propositions précises sur la sécurité européenne, qui obligent l'Union soviétique à montrer clairement qu'elle est prête à certains renoncements pour faire la preuve de sa sincérité.

Ces propositions devraient s'appuyer sur des principes clairs. Le désarmement n'est pas une fin en soi et, en tout état de cause, il ne saurait se limiter ni à une région, l'Europe, ni à une catégorie d'armes, les fusées nucléaires. Par exemple, il ne fait guère de doute que l'Europe se sentirait beaucoup plus en sécurité si l'Union soviétique diminuait les effectifs de l'Armée rouge et si elle ramenait sur son territoire les avions, les chars, les soldats stationnés en Europe de l'Est. Strasbourg ne serait plus à une étape du Tour de France de l'avant-garde du pacte de Varsovie !

Il est également certain que la paix du monde gagnerait au retrait des troupes soviétiques d'Afghanistan et à la destruction des armes chimiques que ces mêmes troupes utilisent dans cette guerre.

On ne peut nier, enfin, que le respect des accords d'Helsinki constituerait, par l'extension des espaces de liberté et de circulation sans entraves des hommes et des idées, un bon moyen de donner aux négociations sur le désarmement la garantie d'authenticité qui leur manque. Car, actuellement, rien n'est plus difficile que de vérifier la réalité du démantèlement des armes nucléaires en Union soviétique : qu'est-ce qui empêchera l'Armée rouge de dissimuler ses fusées sous des camions bâchés ? Les Américains donnent une impression de laxisme pour le contrôle du désarmement en ce qui concerne l'Europe. C'est pourquoi le Premier ministre a eu parfaitement raison de poser sans concession à Gorbatchev la question des droits de l'homme.

Toute initiative concernant le désarmement doit faire apparaître que l'Europe refuse de devenir, entre les deux super-puissances, l'objet d'un marchandage où elle n'aurait pas son mot à dire.

M. Pierre Godéfroy. Très bien !

M. Alain Peyrefitte. La France, en effet, ne peut pas rester inerte en se contentant de l'assurance que ses propres forces nucléaires seront tenues à l'écart des négociations américano-soviétiques. M. Gorbatchev a reculé sur ce point, mais a-t-il renoncé ? Il peut très bien reprendre l'offensive dès qu'il aura obtenu gain de cause sur ses propositions actuelles. La Grande-Bretagne et la France seront alors isolées, étant seules détentrices de fusées nucléaires en Europe, et la prochaine étape dans la destruction progressive de tous les remparts qui assurent la sécurité de l'Europe

pourrait bien être le découplage non plus entre les Etats-Unis et l'Europe, mais entre les pays européens eux-mêmes. A quand la dénonciation de la Grande-Bretagne, et surtout de la France, comme les derniers pays à faire peser sur l'Europe la menace nucléaire ?

Le risque, monsieur le ministre, mes chers collègues, n'est pas illusoire. Bien plus, on aperçoit déjà sur ce point les prodromes d'un désaccord franco-allemand, en tout cas d'un désaccord entre les deux opinions publiques française et allemande. Un article consacré par le magazine *Stern* à « l'arrogance française », une information publiée dans la *Bild Zeitung* sur la réunification de l'Allemagne, il n'en a pas fallu davantage pour révéler les progrès du pacifisme et du neutralisme outre-Rhin et certaines failles dans la solidarité franco-allemande.

N'exagérons pas l'importance du mouvement d'opinion, et ne minimisons pas la bonne entente qui régnait entre les deux gouvernements. Mais trois éléments se conjuguent pour faire apparaître la fragilité de l'axe Paris-Bonn, pièce maîtresse de l'Europe communautaire.

Il y a d'abord, en Allemagne, la peur irraisonnée d'un Tchernobyl civil ou militaire qui gague de plus en plus l'opinion allemande. Cette peur se traduit par des convictions antinucléaires qui peuvent être virulentes chez certains jeunes. Ce sont pour le moment des marginaux, mais l'idée que la dissuasion nucléaire garantit la paix recule, incontestablement, en Allemagne. Dans ce contexte, la force de frappe française, loin d'apparaître comme un moyen d'assurer la sécurité européenne, tend à être perçue comme un risque. Il y a ensuite une rumeur, celle de la réunification. Jusqu'alors, on pouvait compter que cette tentation ne résisterait pas à la crainte de la soviétisation de l'Allemagne de l'Ouest et que la République fédérale avait été suffisamment ancrée en Europe occidentale, depuis Adenauer et de Gaulle, pour qu'elle ne pût jamais s'en éloigner. Ce n'est plus le cas. Les Allemands de l'Est disent qu'ils « veulent » Gorbatchev, et les Allemands de l'Ouest suivent avec beaucoup d'intérêt cette évolution.

Pourtant, ils savent bien que M. Gorbatchev n'a jamais envisagé - il a même déclaré expressément le contraire - que sa politique de libéralisation conduirait son pays sur le chemin de la démocratisation à l'occidentale.

Enfin, troisième élément, il y a les déceptions et les contraintes de la Communauté européenne. La raison démontre que le miracle du relèvement de l'Allemagne doit beaucoup à l'Europe. Mais l'opinion obéit toujours plus au sentiment qu'à la raison. La coupure en deux de l'Allemagne est une blessure, que vient apaiser le vieux rêve d'une Europe centrale germanique réunifiée.

Ces trois éléments, conjointement, risquent de jouer un rôle délétère au sein de l'Europe. C'est pourquoi la coopération entre la France et l'Allemagne doit être renforcée. Les enjeux doivent être ouvertement débattus et les malentendus immédiatement dissipés. Rien n'est jamais acquis entre la France et l'Allemagne. L'amitié franco-allemande est une plante fragile, qu'il faut arroser tous les jours. C'est parce qu'elle a été bien entretenue que l'Europe a pu commencer à s'unir. Si elle devait se flétrir, c'est toute l'Europe qui s'étiolerait.

Le chancelier Kohl mérite d'être salué. Il faut se féliciter, monsieur le ministre, des bonnes relations que le Gouvernement a nouées avec lui. Il lutte pied à pied contre un courant qui, à partir des verts, fait dériver les sociodémocrates, puis les libéraux, puis la partie molle du C.D.U. Il est important qu'il n'ait pas le sentiment d'être lâché, mais au contraire conforté par la France. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Le R.P.R. considère la réconciliation franco-allemande comme un des legs les plus précieux du général de Gaulle. Car c'est en bonne partie grâce à elle, que les pays européens ont connu une période de paix et de prospérité unique dans leur histoire. Les jeunes générations, de part et d'autre du Rhin, ont du mal à imaginer qu'il a pu en être autrement. Que le souvenir des déchirements passés nous incite donc à tout faire pour que ce que nous vivons depuis quarante ans ne soit pas seulement un heureux accident, une trêve dans les malheurs de l'Europe.

L'équilibre du monde ne passe pas seulement par le dialogue Est-Ouest, mais aussi par le dialogue Nord-Sud, c'est-à-dire par le développement des pays du tiers monde. Pour des raisons économiques, bien sûr, à un moment où le poids

de la dette des pays en voie de développement fait courir un risque majeur à l'économie mondiale, mais aussi pour des raisons stratégiques et géopolitiques.

La misère des pays sous-développés, humainement insupportable, est également déstabilisatrice. Leurs sociétés, fragiles à l'intérieur, sont à la merci des coups de main extérieurs. Le Tchad est là pour en fournir l'exemple.

Or, dans cette affaire, l'imprévisible s'est réalisé. Qui prévoyait que les Tchadiens libéreraient eux-mêmes leur territoire avec tant d'ardeur contre un adversaire très supérieurment armé ?

La France, depuis l'an dernier, a tenu très exactement le rôle qui convenait, en apportant au gouvernement tchadien un soutien efficace, mais sans intervenir directement. Il fallait que les Tchadiens reconquissent par eux-mêmes leur intégrité territoriale. C'est ce qu'ils ont fait avec une détermination et une audace admirables.

Ce cas exemplaire mérite qu'on en tire une leçon. Ce pays, longtemps divisé contre lui-même, est en train de refaire lui-même son unité. En gagnant la guerre, il a gagné les moyens d'affronter la paix.

Ces moyens se trouvent essentiellement dans le peuple tchadien lui-même, réconcilié et prenant la mesure de sa capacité à triompher des difficultés.

Cela ne signifie pas que les pays en développement doivent en passer par la guerre pour en arriver à prendre conscience qu'ils doivent compter d'abord sur leurs propres forces. Mais, sans cette prise de conscience, rien ne sera possible.

L'aide des pays riches n'est pour eux utile que s'ils savent et veulent l'utiliser à bon escient.

Jusqu'à ces dernières années, l'idéologie tiers-mondiste dominante voulait que le sous-développement résultât du colonialisme ou de l'impérialisme.

M. François Aensel. C'est vrai !

M. Alain Peyrefitte. En réalité, c'est au contraire la colonisation qui résulte du sous-développement, dont elle a atténué les signes les plus criants, en faisant reculer la maladie et la famine. Il n'y a pas eu de pays colonisés qui ne fût colonisable.

Nous avons tendance à oublier que le sous-développement est l'état naturel de l'humanité, depuis l'origine. Ce n'est pas le sous-développement qui est un scandale, c'est le développement qui est un miracle, un miracle récent dans le temps, limité dans l'espace, précaire dans son évolution. Il ne faut pas se demander pourquoi et comment les trois quarts des hommes sont dans le sous-développement, mais pourquoi et comment est apparue une forme de civilisation qui permet aujourd'hui à un quart des hommes d'échapper, pour le moment, à cette tragique destinée.

La réponse n'est pas simple. Mais, quand bien même nous saurions très exactement faire fonctionner les ressorts qui poussent une société vers le développement, nous ne pourrions pas imposer de l'extérieur une telle mutation à des peuples qui n'en prendraient pas eux-mêmes l'initiative, la responsabilité et la direction. Eux-mêmes, par eux-mêmes, pour eux-mêmes.

M. Pierre Godefroy. Très bien !

M. Alain Peyrefitte. Il n'existe pas de modèle de développement que l'on puisse appliquer comme une recette.

Il n'est pas exclu que, dans un siècle, l'ensemble des quelque huit milliards d'hommes qui peupleront la terre connaissent l'aisance, la dignité et la paix ; seulement, cette perspective repose avant tout sur les Etats du tiers monde eux-mêmes.

Tout ce que peut faire le monde industrialisé, c'est de leur apporter son aide, afin que leurs efforts de développement ne soient pas pénalisés par le retard qu'accusent aujourd'hui leurs économies et par la chute des cours des matières premières.

C'est pourquoi il était particulièrement important que l'objectif de 0,7 p. 100 du produit national brut consacré à l'aide publique au développement par les pays riches ait été reconnu au sommet de Venise, même si les perspectives de croissance ne permettent pas de l'atteindre immédiatement. La France consent, en effet, l'un des efforts les plus significatifs en matière de coopération pour le développement. Les actions qu'elle mène, en particulier en faveur de l'Afrique, font d'elle une des nations qui peuvent prétendre à jouer un rôle moteur dans le dialogue Nord-Sud.

Après les rêveries tiers-mondistes, après les erreurs de parcours et les fautes de « Carrefour », qui ont failli jeter le discrédit sur notre politique africaine, celle-ci a repris le bon et le droit chemin.

La France a la capacité de faire valoir, auprès de ses partenaires occidentaux, les orientations de sa coopération avec ses partenaires en voie de développement. Plus généralement, messieurs les ministres, mes chers collègues, elle a la capacité de se faire écouter et respecter. C'est à un pareil résultat que l'on mesure les succès d'une politique étrangère.

Nous nous félicitons que la France continue de faire entendre sa voix dans le concert des nations et soit une force d'initiative, aussi bien dans les négociations Est-Ouest, dans la construction européenne que dans la coopération avec les pays en développement.

Si elle sait demeurer fidèle à son image et à son rayonnement, la France devrait rester l'un des principaux garants de la paix et de la sécurité dans le monde. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. le président. La suite du débat est renvoyée à la prochaine séance.

2

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Fixation de l'ordre du jour ;

Suite du débat sur la déclaration de politique étrangère du Gouvernement.

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-neuf heures quinze.*)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

LOUIS JEAN

